

MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

CABINET



BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

**Programme National pour la Gestion Intégrée
des Ressources en Eau 2016-2030
- PNGIRE -
(Version définitive)**

Mai 2016

TABLE DES MATIERES

<i>LISTE DES TABLEAUX</i>	<i>ii</i>
<i>SIGLES ET ABRÉVIATIONS</i>	<i>iii</i>
<i>RESUME DU PROGRAMME</i>	<i>iv</i>
1 INTRODUCTION	1
2 CADRES POLITIQUE ET STRATÉGIQUE	3
2.1. Politiques et stratégies en matière de gouvernance	3
2.2. Politiques et stratégies en matière d’environnement et de développement durable	3
2.3. Politique Nationale de l’Eau	3
2.4. Consensus mondial sur la gestion des ressources en eau	4
3 BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D’ACTION 2003-2015	6
3.1 Bilan	6
3.2 Forces et faiblesses du PAGIRE.....	7
3.3 Opportunités et menaces du PAGIRE	8
3.4 Actions en cours à finaliser après 2015	9
4 CONTRAINTES POST OMD	10
5 DESCRIPTION DU PROGRAMME	11
5.1 Objectifs	11
5.1.1 Objectif stratégique.....	11
5.1.2 Objectifs opérationnels	11
5.2 Approches stratégiques.....	11
5.3 Actions et produits attendus	13
6 CADRE LOGIQUE	15
7 PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	19
8 ANCRAGE INSTITUTIONNEL	20
8.1 Coordination et pilotage du programme	20
8.2 Structures responsables de l’exécution des actions	21
9 SUIVI/ÉVALUATION	22
9.1 Description du dispositif.....	22
9.2 Matrice de performance.....	24
10 LIENS AVEC LES DIVERS PLANS ET PROGRAMMES	35
11 COÛT DU PROGRAMME GIRE	38
12 MODALITES DE FINANCEMENT	41
13 HYPOTHESES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME	42
ANNEXES	I
ANNEXE 1 : Fiches d’action	I
ANNEXE 2 : Eléments de coûts unitaires pour l’évaluation du budget.....	XXI
ANNEXE 3 : Actions à achever après 2015 selon le cadre BPO du PAGIRE.....	XXII

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1: Liste des objectifs opérationnels du Programme National GIRE 2016-2030.....	11
Tableau 2 : Actions et Produits attendus.....	13
Tableau 3: Cadre logique du PNGIRE.....	15
Tableau 4: Phases de réalisation des actions.....	19
Tableau 5 : Structures responsables de l'exécution des actions	21
Tableau 6 : matrice de performance.....	24
Tableau 7 : Relations entre le PNGIRE et les autres plans et programmes.....	36
Tableau 8 : Coût du Programme GIRE en milliers de FCFA	39
Tableau 9 : Répartition du budget par lignes budgétaires.....	40
Tableau 10 : Hypothèses, risques et mesures d'atténuation	42

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AEP	Approvisionnement en Eau Potable ou Adduction en Eau potable
AN	Assemblée Nationale
ASDI	Agence suédoise de Coopération pour le Développement International
ASEA	Appui au Secteur de l'Eau et de l'Assainissement
AT	Assistance technique
BDSNIEau	Base de Données du Système National d'Information sur l'Eau
BPO	Budget Programmepar Objectif
BTP	Bâtiments et Travaux Publics
CCRE	Centre de Coordination des Ressources en Eau
CEDEAO	Communauté Economique des Etats d'Afrique de l'Ouest
CES/DRS	Conservation des Eaux et des Sols / Défense et Restauration des Sols
CFE	Contribution Financière en matière d'Eau
CLE	Comité Local de l'Eau
CNEau	Conseil National de l'Eau
CTE	Comité Technique de l'Eau
DCPM	Direction de la Communication et de la Presse Ministérielle
DEIE	Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau
DGRE	Direction Générale des Ressources en Eau
FCFA	Franc CFA
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAGIRE	Plan d'Actionpour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
PFC	Protocole de Financement Commun
PTF	Partenaire Technique et Financier
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau
SNIEau	Système National d'Information sur l'Eau
SONABEL	Société Nationale Burkinabè d'Electricité
SOSUCO	Société Sucrière de la Comoé (Société Nouvelle SN-SOSUCO)
SP/GIRE	Secrétariat Permanent pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau
SP/PAGIRE	Secrétariat Permanent du Plan d'Actionpour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau

RESUME DU PROGRAMME

Depuis le milieu des années 1990, le Burkina Faso s'est engagé dans la formulation et la mise en œuvre d'un Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau adapté au contexte national. En une quinzaine d'années, de nombreuses étapes majeures ont été franchies, parmi lesquelles la préparation d'un état des lieux de ressources en eau et de leur cadre de gestion, la formulation et l'adoption de la loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et de nombreux textes d'application, la formulation et la mise en œuvre d'un Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE), la création du Conseil National de l'Eau, du Comité Technique de l'Eau, du Secrétariat Permanent du PAGIRE, des Agences de l'Eau, de Comités Locaux de l'Eau, la conception et la mise en application de la contribution financière en matière d'eau.

L'adoption et la mise en œuvre de la GIRE sont des éléments d'une réforme très profonde de la gestion de l'eau du pays, accompagnée par la décentralisation et les stratégies nationales de croissance, de réduction de la pauvreté, de développement durable, qui se succèdent pour s'adapter au mieux aux conditions toujours changeantes, qu'elles soient économiques, sociales, politiques ou environnementales.

Toutefois, ce processus n'est pas achevé et des actions restent à mener pour continuer cette réforme et consolider la GIRE. Le présent document propose, pour la période 2016-2030, un Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PNGIRE) dont l'objectif global est de « **Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques** ».

Dix actions sont proposées pour concourir à l'atteinte des résultats du Programme National pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau 2016-2030 :

1. Police de l'eau ;
2. Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE) ;
3. Cadre institutionnel et instruments de gestion ;
4. Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes ;
5. Système national d'information sur l'eau (SNIEau) ;
6. Recherche-développement dans le domaine de l'eau ;
7. Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions ;
8. Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants ;
9. Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau ;
10. Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

Le Programme adresse donc des thématiques complémentaires : le renforcement institutionnel de l'Etat et des autres familles d'acteurs, le renforcement des capacités d'action, de l'Etat pour ses fonctions régaliennes et des autres parties prenantes pour la gestion de l'eau, avec les Agences de l'Eau comme acteurs importants du nouveau cadre institutionnel, la connaissance des ressources en eau, de leurs usages, des impacts, des risques, des actions physiques de protection et de restauration des ressources en eau et des ressources connexes, en vue de la durabilité de leur valorisation, la participation effective de toutes les catégories de parties prenantes à une gestion réellement concertée.

Le budget du PNGIRE pour les quinze années est de 69 milliards de francs CFA, dont 22,17% sont à financer par l'Etat et 22,39% par la contribution financière en matière d'eau. Le reste (55,45%) est à rechercher auprès des partenaires techniques et financiers du Burkina Faso.

La part annuelle du budget représente en moyenne 4 milliards de francs, ce qui n'est vraiment pas trop élevé pour soutenir la gestion des ressources en eau qui représente un enjeu fondamental pour tous les secteurs, dans le contexte de la croissance et des impacts défavorables du changement climatique.

1 INTRODUCTION

Dans le contexte de l'Agenda 21 et de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement, le Burkina Faso a adopté et démarré en 2003 la mise en œuvre de son Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PAGIRE) couvrant la période 2003-2015. Formulé après un processus de plusieurs années marqué notamment par l'adoption de la Loi n°002-AN/2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (2001) et la réalisation d'un « Etat des lieux des ressources en eau du Burkina Faso et de leur cadre de gestion » (mai 2001), le PAGIRE avait pour ambition de mettre en œuvre les principes de gestion de l'eau inscrits dans la Politique et Stratégies en matière d'eau (1998), et particulièrement la Gestion Intégrée des Ressources en Eau.

Au cours des onze années qui ont suivi, le pays s'est employé à mettre en œuvre les actions du PAGIRE, avec l'appui des coopérations danoise et suédoise ainsi que de l'Union Européenne et des Etats Unis. Certaines ONG, telles que le Global Water Initiative et les coopérations décentralisées néerlandaises et françaises, ont apporté leurs contributions à la réalisation du PAGIRE. Beaucoup de résultats ont été atteints dont en particulier la création d'organes GIRE aux différents niveaux : Conseil National de l'Eau, Comité Technique de l'Eau, Agences de l'Eau, Comités Locaux de l'Eau, qui ont participé à la concrétisation de la réforme voulue par l'Etat.

Parmi les résultats importants atteints par le PAGIRE, il faut mentionner aussi l'élaboration et la mise en œuvre de textes d'application de la loi d'orientation, la mise en œuvre de la contribution financière en matière d'eau selon le principe préleveur-payeur (le principe pollueur-payeur n'étant pas encore appliqué à ce jour), le renforcement des capacités, la communication et l'information sur la GIRE. Même si des progrès sont encore à accomplir sur certains points, ces résultats démontrent l'engagement effectif du Burkina Faso dans l'opérationnalisation de la GIRE. Le Secrétariat Permanent du PAGIRE a été la cheville ouvrière de ce processus, en synergie avec les différentes directions du département en charge de l'eau et des autres départements ministériels.

Au cours de cette période, le contexte national a évolué à divers niveaux dont notamment la poursuite et le renforcement du processus de décentralisation, la formulation ou l'actualisation des stratégies nationales dans le cadre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en vue de lutter contre la pauvreté, accélérer la croissance et concrétiser les principes du développement durable. Des réarrangements institutionnels se sont également produits et ont entraîné l'avènement d'un département ministériel consacré à l'eau et à l'assainissement en 2013.

Sur le plan économique, le Burkina Faso est devenu un important producteur et exportateur d'or avec des perspectives qui s'amplifieront dans les années à venir. Les impacts de la production industrielle et artisanale d'or sur l'environnement dont en particulier les ressources en eau ne sont pas bien maîtrisés actuellement, ouvrant ainsi la voie à un vaste chantier à entreprendre pour la connaissance et la protection des dites ressources en eau. En outre, la promotion du développement économique s'organise à travers des pôles de croissance qui sont susceptibles de réorienter l'approche actuelle en matière de mobilisation des ressources en eau pour les divers besoins.

Sur le plan social, l'Institut National de la Statistique et de la Démographie estime la population du Burkina Faso à 28 671 700 habitants en 2030 soit un accroissement estimé à 105% par rapport à 2006. Cet accroissement démographique qui s'accompagne d'une réorganisation de l'occupation de l'espace représentera un des principaux défis en matière de mobilisation, de distribution des ressources en eau et de gestion des divers conflits d'usage.

Au niveau quantitatif et qualitatif des ressources en eau, certaines tendances se renforcent d'année en année dont notamment l'accroissement du comblement des cours et retenues d'eau, l'occupation des berges par les producteurs agricoles, les pollutions engendrées par l'utilisation des engrais, la disparition progressive des zones humides et des sources d'eau. En outre, les effets des variabilités et changements climatiques contribueront à la diminution des ressources en eau. Les connaissances sur le changement climatique global se sont affinées, et même si des incertitudes demeurent au niveau des conclusions issues des modèles climatiques, il n'est plus guère possible de mettre en doute la réalité de ce changement et des impacts qu'il génère sur les ressources en eau, malheureusement peu favorables pour l'Afrique de l'Ouest.

C'est dans ce contexte d'une vision GIRE concrétisée, de progrès accomplis, mais de défis encore à relever, que s'inscrit la formulation du présent Programme National pour la GIRE 2016-2030. Cette formulation, objet du présent document, s'appuie sur les résultats déjà atteints, sur les enseignements tirés des douze années précédentes, sur les orientations stratégiques prises par le Gouvernement en matière de développement économique et sociale, et sur les défis à relever en matière de gestion des ressources en eau.

2 CADRES POLITIQUE ET STRATÉGIQUE

Il existe de nos jours au Burkina Faso, de nombreux documents de politique et stratégies adoptés dans divers secteurs de développement pour orienter les acteurs à moyen et long terme. Certaines de ces politiques et stratégies ont des liens étroits avec le secteur de l'eau.

2.1. Politiques et stratégies en matière de gouvernance

Le processus de bonne gouvernance a été initié en 1998 et le document de Politique Nationale de Bonne Gouvernance (PNBG) a été adopté en 2005 pour la période 2005-2015. Il faut constater que malheureusement la gouvernance des ressources naturelles, y compris l'eau, ne ressort pas en tant qu'axe prioritaire, ni comme composante des axes prioritaires.

La Politique Nationale de Population (PNP) a été adoptée en 1991. Il serait souhaitable qu'une nouvelle relecture de ce document puisse prendre en compte la croissance démographique actuelle, l'évolution du contexte national marqué par la communalisation intégrale, l'élaboration du schéma national d'aménagement du territoire, etc.

La Politique Nationale Genre (PNG) a été adoptée en juillet 2009, mais elle n'a été que faiblement prise en compte. Il convient de promouvoir et de renforcer la représentativité des femmes dans les organes de gestion du secteur de l'eau et de l'assainissement.

Adoptée par le Gouvernement pour la période 2011-2015, la Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD) est le cadre de référence de toutes les interventions en matière de développement. Si la SCADD aborde l'eau dans ses utilisations surtout économiques, elle ne l'appréhende pas en tant que ressources avec ses différents enjeux ou les menaces qui risquent de réduire à néant sa contribution aux activités. Il est à noter également qu'elle ne fait pas explicitement référence à la GIRE.

L'élaboration du nouveau programme PNGIRE et du Plan National de Développement Economique et Social (PNDES) seront l'opportunité à saisir pour corriger ces aspects et renforcer la participation des collectivités territoriales aux instances de concertation et de décision au niveau de la GIRE.

2.2. Politiques et stratégies en matière d'environnement et de développement durable

La Politique Nationale de Développement Durable (PNDD) a adopté la vision du pays en la matière à l'horizon 2050. La PNDD entretient des rapports étroits avec l'eau car aucun développement, à fortiori durable n'est envisageable sans la disponibilité de l'eau. En effet, relativement aux trois piliers du développement durable, la PNDD doit assurer l'efficacité économique (utilisation rationnelle de l'eau surtout à travers le non gaspillage pour la satisfaction des activités socio-économiques), la viabilité environnementale (protection quantitative et qualitative pour assurer la santé humaine et les besoins des écosystèmes) et l'équité sociale en assurant l'accès du plus grand nombre de population à l'eau et l'assainissement (droit d'accès à l'eau).

Adoptée en 2007, la politique nationale en matière d'environnement marque la volonté du gouvernement de créer un cadre de référence pour la prise en compte des questions environnementales dans les politiques et stratégies de développement.

2.3. Politique Nationale de l'Eau

Le principal référentiel sectoriel est la Politique Nationale de l'Eau (PNE). Son objectif général est de contribuer au développement durable du pays, en apportant des solutions appropriées aux problèmes liés à l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques et dans le respect d'une gestion intégrée des ressources en eau.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

1. Satisfaire durablement les besoins en eau, en quantité et en qualité, d'une population en croissance, d'une économie en développement, et des écosystèmes naturels, dans un environnement physique affecté particulièrement par les changements climatiques, et peu propice à la reconstitution et à la mobilisation de la ressource.
2. Contribuer à la réalisation de la sécurité alimentaire et au développement de l'emploi en milieu rural, afin de prendre part activement à la lutte contre la pauvreté.
3. Assurer un assainissement durable des eaux usées et excréta
4. Assurer la protection des hommes et des biens contre les actions agressives de l'eau, dans un environnement particulièrement affecté par les changements climatiques.
5. Améliorer la gouvernance du secteur de l'eau à travers notamment : (i) le financement durable du secteur de l'eau ; (ii) la promotion de la recherche et le renforcement des capacités des acteurs ; et (iii) la promotion de la coopération régionale en matière d'eau partagée.

2.4. Consensus mondial sur la gestion des ressources en eau

La gestion globale de l'eau douce en tant que ressource limitée et vulnérable, ainsi que l'intégration des plans et des programmes sectoriels relatifs à l'eau dans le cadre des politiques économiques et sociales nationales, est une constante des résolutions et conventions adoptées par les Nations Unies depuis 1992 et relatives au développement durable. L'Agenda 21, adopté lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, en son chapitre 18, consacré à la protection des ressources en eau douce et de leur qualité, identifie les domaines d'actions minimums concourant à cette gestion.

La Déclaration du Millénaire invite les Etats à mettre fin à l'exploitation irrationnelle des ressources en eau, en formulant des stratégies de gestion de l'eau aux niveaux régional, national et local. Prenant en considération la Déclaration du Millénaire, le Sommet mondial pour le développement durable, qui s'est tenu à Johannesburg (Afrique du Sud) du 26 août au 4 septembre 2002, a inscrit dans son Plan d'application l'élaboration des plans intégrés de gestion et d'utilisation rationnelle des ressources en eau par les Etats d'ici 2015. Certaines des mesures préconisées par le plan d'application sont présentées dans l'encadré.

- Faciliter l'accès à l'information et la participation, y compris celle des femmes, à tous les niveaux, à l'appui des processus d'élaboration des politiques et de prise de décisions ayant trait à la gestion des ressources en eau et à la mise en œuvre des projets correspondants.
- Encourager les gouvernements, avec le soutien de toutes les parties prenantes, à donner la priorité à la bonne gestion des ressources en eau et au renforcement des capacités au niveau national et, si besoin est, au niveau régional, et à libérer des ressources financières nouvelles et additionnelles et des technologies novatrices aux fins de mettre en œuvre le chapitre 18 d'Action 21.
- Renforcer les activités de prévention de la pollution de l'eau pour réduire les risques sanitaires et protéger les écosystèmes en ayant recours à des technologies qui permettent d'assurer des services d'assainissement et le traitement des eaux usées à un coût abordable, en atténuant les effets de la pollution des eaux de surface et en mettant en place, au niveau national, des systèmes de suivi et des cadres juridiques efficaces.
- Adopter des mesures de prévention et de protection afin d'encourager une utilisation de l'eau qui soit durable et de lutter contre le manque d'eau.
- Élaborer et appliquer des stratégies, plans et programmes nationaux/régionaux de gestion intégrée des bassins hydrographiques, des bassins versants et des eaux souterraines, et adopter des mesures visant à améliorer l'efficacité des infrastructures liées à l'eau pour réduire les pertes et renforcer les activités de recyclage de l'eau.
- Utiliser plus rationnellement les ressources en eau et en promouvoir l'allocation entre les différents utilisateurs d'une manière qui satisfait en priorité les besoins humains essentiels et trouver un juste équilibre entre la nécessité de préserver et de restaurer les écosystèmes et leurs fonctions, en particulier dans des environnements fragiles, et celle de répondre aux besoins des ménages, de l'industrie et de l'agriculture, notamment en préservant la qualité de l'eau propre à la consommation.

Source : Rapport du Sommet mondial pour le développement durable- Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002

S'inscrivant dans la même dynamique, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable tenue à Rio de Janeiro en juin 2012 dont les recommandations serviront de lignes directrices à la formulation du cadre post-OMD, a réaffirmé l'importance de l'intégration des questions liées à l'eau dans la problématique du développement durable dans ces trois dimensions et appelle à améliorer nettement la mise en œuvre des plans intégrés de gestion des ressources en eau à tous les niveaux. La Conférence souligne que la protection et la gestion des ressources naturelles sur lesquelles repose le développement économique et social sont à la fois les objectifs premiers et les préalables indispensables du développement durable.

Il existe donc un fort consensus sur la nécessité d'une meilleure gestion des ressources en eau dans le cadre du développement durable en conciliant les besoins du développement économique et social avec les potentialités existantes d'une part, et d'autre part, en considérant comme primordiale la prise en compte de certaines thématiques (droits humains, élimination de la pauvreté, sécurité alimentaire, nutrition et agriculture durable, eau potable et assainissement, énergie, tourisme, établissements humains, santé, emploi, etc.) dans les plans de gestion intégrée des ressources en eau.

3 BILAN DE MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION 2003-2015

3.1 Bilan

Sept (7) actions principales structurent le Plan d'Action GIRE et comprennent : 1) le recentrage des missions de l'État, 2) la mise en place d'un conseil national de l'eau, 3) la construction de nouveaux espaces de gestion, 4) le renforcement des capacités d'intervention des collectivités locales, du secteur privé et de la société civile dans le domaine de l'eau, 5) le développement et le renforcement des ressources humaines de l'administration publique de l'État, 6) la motivation de la prise de conscience des populations et le développement et le renforcement de leurs capacités de participation, et 7) l'esquisse du futur cadre institutionnel du secteur de l'eau.

La mise en œuvre du plan devrait donner au pays les moyens de faire face de manière durable aux défis de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement des populations urbaines et rurales, de la valorisation économique de l'eau, du renforcement de la capacité d'autofinancement du secteur de l'eau, du renforcement de la connaissance, de la gestion et de la protection des ressources en eau et des milieux associés.

Les évaluations réalisées dans le cadre du suivi dudit plan et de la préparation de la formulation du Programme National GIRE 2016-2030 montrent que des résultats importants ont été atteints dans les sept (7) actions principales. Ces résultats portent sur la mise en place et le fonctionnement effectif des structures de concertation et de participation tels que le Conseil national de l'eau, le Comité technique de l'eau, le renforcement des ressources humaines de l'administration publique, la mise en place du Système National d'information sur l'Eau (SNIEau) à travers la réalisation de la nouvelle base du système, le suivi des ressources en eau et des ouvrages, le renforcement des réseaux hydrologique, piézométrique et climatologique.

On notera également au titre des résultats, l'installation des organes et instances des cinq (5) Agences de l'Eau, le démarrage des processus de mise en place de la Contribution financière en matière d'eau (CFE) et de la police de l'eau, l'adoption de deux (2) schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) et l'élaboration en cours des trois (3) autres SDAGE. A cela, s'ajoute l'adoption des divers décrets d'application de la loi d'orientation relative à la gestion de l'eau et la construction et l'équipement d'un laboratoire d'analyse des eaux.

De même, un cadre permanent de concertation sur la recherche dans le domaine de l'eau et de l'assainissement (CPCR-Eau) a été mis en place pour promouvoir les actions relatives à la recherche/développement. En outre, l'éveil de la prise de conscience et de la participation des agents de l'administration publique et des populations sur la gestion intégrée des ressources en eau a été entretenu par l'entremise des actions de sensibilisation, de formation et de communication.

Cependant les thèmes relatifs au renforcement des capacités d'intervention du secteur privé, aux procédures d'application des textes réglementaires, à la connaissance et à la protection des ressources en eau, aux aspects transversaux et aux changements climatiques n'enregistrent pas de résultats significatifs. En conséquence, il est important de procéder à l'établissement d'un état des lieux des ressources en eau et des impacts des changements climatiques sur lesdites ressources de manière périodique afin, d'une part, de connaître au mieux les ressources en eau renouvelables disponibles pour les différents usages, et d'autre part, de développer les capacités de résilience des populations aux changements climatiques.

Par ailleurs, en termes de contribution du plan d'action GIRE à la mise en œuvre des grandes orientations nationales, on peut retenir :

Au titre des stratégies de croissance et de lutte contre la pauvreté, le Plan d'Action de gestion intégrée des ressources en eau (PAGIRE) a contribué au développement d'un système robuste et efficace de fourniture de données et d'informations pertinentes aux autorités politiques sur les décisions d'aménagement des eaux, la surveillance des apports d'eau dans les retenues d'eau, ainsi que les inondations et les mesures de gestion à prendre afin d'atténuer leurs impacts. De même, il a créé les conditions permettant d'offrir aux nombreux opérateurs économiques les données et conseils utiles pour le développement des activités à forte demande en eau dans les domaines de l'agriculture, des mines, de l'élevage, de l'énergie et de l'eau de boisson.

Au titre de la politique environnementale, la contribution du PAGIRE se situe à trois niveaux qui sont la protection quantitative des ressources en eau à travers les actions de lutte contre le comblement des cours d'eau et retenues d'eau initiées par les Comités locaux de l'eau ; la préparation des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux qui permettront de garantir de manière effective la préservation des milieux aquatiques et les diverses zones humides. Le troisième niveau concerne le démarrage des activités d'une police de l'eau qui permettra d'assurer la protection des ressources en eau contre les pollutions diverses.

Au titre de la politique sanitaire, la mise en place du réseau de qualité de l'eau constitue un moyen efficace de prévention des éventuelles contaminations des eaux souterraines et de surface destinées à tous les usages et en particulier l'approvisionnement en eau potable des populations.

Au titre de la politique de décentralisation, le PAGIRE a engagé un dialogue constructif entre l'Etat et les collectivités territoriales ayant abouti à la mise en place des conventions constitutives des cinq (5) agences de l'eau afin de consolider les valeurs de participation et d'appropriation des populations aux choix de développement les concernant en matière d'aménagement et de gestion des eaux. Le même esprit a présidé à la mise en place des Comités locaux de l'eau (CLE) qui sont des instances locales de concertation, de promotion, d'animations et d'échanges associant tous les acteurs (Etat, collectivités territoriales, usagers) intervenant dans la gestion des ressources en eau.

L'analyse selon l'approche SWOT (forces, faiblesses, opportunités et menaces) cerne les forces et faiblesses ainsi que les opportunités et menaces du PAGIRE. ¹

3.2 Forces et faiblesses du PAGIRE

Les principales forces du processus de gestion intégrée des ressources en eau sont constituées par la pertinence de son objectif qui s'insère dans le cadre du développement durable ainsi que par les résultats atteints dans les domaines de l'organisation de la concertation intersectorielle, de la réglementation, de la mise en place des organismes de bassins, du renforcement du système d'information et de connaissance des ressources en eau.

De même, les forces concernent l'autofinancement des charges de gestion des ressources en eau, l'organisation du cadre de promotion de la recherche/développement, la présence d'un minimum de ressources humaines susceptibles de réaliser les actions et le suivi-évaluation. En outre, on note une prise de conscience grandissante des populations et des décideurs sur la nécessité d'une bonne gestion des ressources en eau. Enfin, le développement de la communication entre les parties prenantes sur de nombreux thèmes liés à la gestion de l'eau, et la production d'informations sur les nouveau cadre juridique et institutionnel mis en place par la

¹ Extrait du rapport de la revue à mi-parcours décembre 2013.

GIRE sont certainement des points forts à porter au crédit du PAGIRE, même si l'expérience sur ces aspects a montré que l'effort doit être constant et de longue durée.

Les principales faiblesses comprennent l'insuffisance de la mise en exergue des questions auxquelles sont confrontées les ressources en eau et l'absence d'une approche globale de leur protection, le peu d'attention accordée à l'application de la réglementation, le manque de prise en compte régulier des besoins des secteurs d'utilisation de la ressource en eau.

D'autres faiblesses sont l'inadéquation entre les ressources mobilisées et les besoins nécessaires à la mise en œuvre des actions dans les domaines tels que la CFE, la police de l'eau, le SNIEau, la faible intégration des thématiques transversales et du changement climatique dans l'approche de mise en œuvre, la forte mainmise de l'Administration publique dans les Agences de l'Eau. Comme mentionné dans le paragraphe précédent, l'attention du PAGIRE pour la communication a certes été un point positif, mais le constat est que le besoin en communication et en information de toutes les parties prenantes reste grand et qu'il ne faut surtout pas le sous-estimer. En l'occurrence, la communication et le plaidoyer doivent être dans le PNGIRE 2016-2030 portés à différents niveaux dont notamment le niveau politique.

Les interactions du PAGIRE avec les différentes associations et comités installés par les autres ministères pour la gestion de l'eau des retenues d'eau, de l'approvisionnement en eau des populations et du cheptel ne sont pas bien clarifiées. En outre, le positionnement des collectivités décentralisées et des structures déconcentrées des ministères dans la mise en œuvre n'est pas explicite.

3.3 Opportunités et menaces du PAGIRE

Les principales opportunités comprennent l'importante contribution financière de l'Etat et de certains partenaires, l'adhésion de certains acteurs au principe de paiement de la Contribution financière en matière d'eau, l'intérêt des agences de bassin internationales dans l'appui au processus, les possibilités d'appui technique à travers des assistants techniques provenant de plusieurs institutions, les possibilités offertes par le processus de décentralisation.

A cela s'ajoute l'existence de nombreuses actions de protection des ressources en eau dans certains pays pouvant servir de modèles, l'engagement du système des Nations Unies à promouvoir une gestion durable des ressources en eau et enfin la prise de conscience grandissante des institutions financières régionales et internationales de la nécessité de promouvoir une croissance verte à travers l'intégration de la dimension « environnement » dans leurs stratégies d'appui aux pays.

Il est évident qu'ici encore, la communication vis-à-vis de ces acteurs internationaux et partenaires possibles du Burkina Faso est un élément essentiel pour transformer des opportunités en interventions et appuis concrets dans le domaine de la gestion de l'eau.

Les principales menaces concernent plusieurs aspects dont le renforcement du cloisonnement institutionnel par le développement de politiques sectorielles et des programmes de mise en œuvre le plus souvent limités aux seules attributions des ministères alors que des domaines comme la gestion intégrée des ressources en eau nécessitent l'intervention de plusieurs départements ministériels. De même, l'exploitation minière artisanale et industrielle dans le pays occasionne une pollution des ressources en eau dont l'ampleur réelle est difficile à estimer à court et moyen terme.

En outre, d'autres menaces portent sur l'absence de visibilité de la nécessité d'une gestion intégrée des ressources en eau dans les stratégies nationales de développement depuis 2000, le chevauchement des attributions entre diverses structures au sein des Ministères, la forte mobilité du personnel vers d'autres horizons, l'amenuisement de l'aide publique au développement

consécutives à la crise financière mondiale, la réticence de certains groupes d'acteurs à honorer les contributions de la CFE, l'aggravation de la destruction des milieux aquatiques par suite de l'absence de la police de l'eau et une insuffisance de compréhension et de synergie entre acteurs GIRE et décentralisation.

3.4 Actions en cours à finaliser après 2015

Compte tenu de l'état des réalisations du PAGIRE phase 2, la mise en œuvre de certaines actions se poursuivra au-delà de 2015. Ces actions sont identifiées à l'annexe 3 et sont intégrées dans le présent Programme.

4 CONTRAINTES POST OMD

Le contexte institutionnel et socioéconomique dans lequel s'opère la mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau se caractérisera par un ensemble de contraintes majeures ; parmi elles, on peut citer les suivantes :

- le changement institutionnel de pilotage de la GIRE par suite des fusions ou créations de nouveaux ministères se poursuivra comme par le passé avec de nouveaux contextes parfois favorables ou défavorables à la conduite des actions ;
- la demande sociale en ouvrages de mobilisation des ressources en eau de divers types s'accroîtra de manière importante, et cela pourrait amener à remettre en cause les orientations définies dans les schémas directeurs d'aménagement et de gestion ;
- le boom minier se poursuivra avec le développement de nouvelles exploitations minières industrielles, artisanales, mais aussi de l'orpaillage ; cela constituera un défi majeur en termes de préservation et de suivi de la qualité des eaux au regard du potentiel énorme de pollution engendrée par lesdites activités ;
- le renforcement de l'occupation des berges des cours et retenues d'eau par les populations deviendra de plus en plus aigu dans les prochaines années et sera source de pollution agricole et d'accroissement de la sédimentation et du comblement du réseau hydrologique ;
- la disparition de la biomasse végétale par suite de l'accélération des prélèvements effectués par les populations créera de nombreux fronts d'altération qui alimenteront les cours et retenues d'eau de sédiments susceptibles de les combler ;
- l'accroissement de la demande en eau de tous les secteurs d'utilisation nécessitera une nouvelle vision en matière d'aménagement des eaux souterraines et de surface afin d'optimiser l'impact des actions ;
- les hautes teneurs en arsenic de l'eau souterraine produite dans les ouvrages de certaines zones demeureront un défi qui demandera une réponse globale de l'administration publique sur les modalités de sa gestion ;
- la diminution de l'aide publique au développement affectera le financement du secteur de l'eau et en particulier sa gestion.

Les impacts négatifs des contraintes suscitées sur les ressources naturelles, dont les ressources en eau en particulier, se traduiront par la diminution des quantités d'eau potable par suite des pollutions des aquifères et eau de surface, le renforcement des conflits d'usage entre les acteurs, la destruction des écosystèmes aquatiques par les activités agricoles, les modifications des caractéristiques physiques des cours d'eau par une aggravation de la sédimentation.

5 DESCRIPTION DU PROGRAMME

5.1 Objectifs

5.1.1 Objectif stratégique

L'objectif stratégique du Programme National GIRE 2016-2030 est de contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.

Le programme contribue à opérationnaliser les objectifs spécifiques n° 1, n°4 et n°5 de la politique nationale de l'eau.

5.1.2 Objectifs opérationnels

Pour atteindre l'objectif stratégique, dix (10) objectifs opérationnels (OO) sont définis dans le tableau 1.

Tableau 1: Liste des objectifs opérationnels du Programme National GIRE 2016-2030

Numéro	Intitulé de l'objectif opérationnel
1	Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.
2	Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.
3	Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE
4	Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.
5	Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.
6	Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.
7	Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.
8	Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisable.
9	Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.
10	Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.

5.2 Approches stratégiques

Les efforts en matière de développement économique et social dans les prochaines décennies seront orientés sur la quête du développement durable dont certains thèmes resteront prédominants dans les différents niveaux et instances de dialogue. Il s'agit en particulier de ceux relatifs à l'élimination de la pauvreté, à la promotion d'une économie verte et des droits humains, à la santé, à la gouvernance environnementale, à la recherche d'une sécurité alimentaire et énergétique et l'édification d'habitats humains plus viables.

Afin de s'assurer de l'atteinte de l'objectif du Programme GIRE 2016-2030 dans un tel cadre, et au regard des nombreuses contraintes, les actions du programme seront guidées par les approches suivantes :

- engager les acteurs et toutes les parties prenantes à la réalisation des actions concrètes de protection des ressources en eau sur le terrain ;
- développer et consolider les agences de l'eau ;

- accroître les compétences de l'administration publique dans la mise en œuvre de ses fonctions régaliennes, avec une priorité donnée à la police de l'eau et à la mise en œuvre de la Contribution Financière en matière d'Eau (CFE) ;
- rechercher l'autonomisation et la durabilité du système national d'information sur l'eau ;
- développer les interactions entre les processus de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) et de Décentralisation ;
- poursuivre le développement de la coopération régionale et internationale ;
- intégrer les aspects genre, pauvreté, croissance, droits humains et changements climatiques dans la planification, la mise en œuvre des actions et leur suivi-évaluation dans le domaine des ressources en eau. Dans ce cadre, le PNGIRE participera à l'élaboration et la mise en œuvre des actions relatives à ces thèmes.

5.3 Actionset produits attendus

Le tableau 2 résume les actions et les produits attendus.

Tableau 2 : Actions et Produits attendus

N°	ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS
1.	Police de l'eau.	Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rapport de capitalisation du projet pilote de la Police de l'eau disponible. 2. Mise en place effective de la Police de l'eau à l'échelle du pays. 3. Direction de la Police de l'eau créée au sein d'une direction générale. 4. Agents de la police de l'eau assermentés. 5. Service de la police de l'eau dispose des équipements requis.
2.	Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).	Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie de recouvrement effectif de la CFE établie. 2. Textes complémentaires de la CFE adoptés. 3. Perception effective de la CFE. 4. Publication des utilisations des fonds de la CFE. 5. Mécanismes d'audit établis.
3.	Cadre institutionnel et instruments de gestion.	Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recueil des textes réglementaires périodiquement actualisé. 2. Missions des agences de l'eau et des structures centrales et déconcentrées du secteur de l'eau clairement établies. 3. SP/GIRE et CNEau renforcés dans leurs missions respectives. 4. Existence d'une structure responsable du système national d'information sur l'eau disposant d'une grande autonomie de gestion. 5. SDAGE et SAGE des agences de l'eau adoptés et mis en œuvre.
4.	Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sièges des agences de l'eau construits. 2. Mécanismes et outils de gestion des agences adoptés et mis en œuvre. 3. Comptes rendus périodiques des résultats de la GIRE réalisés à l'intention des populations et des acteurs.
5.	Système national d'information sur l'eau (SNIEau).	Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Extension des réseaux de collecte de mesure réalisée. 2. Rapports quinquennaux sur l'état des ressources en eau disponibles. 3. Annuaire hydrologiques, piézométriques, etc. 4. Plan de gestion des risques du SNIEau adopté et mis œuvre. 5. Cadre régional de concertation sur les systèmes d'information sur l'eau établi et opérationnel.
6.	Recherche/développement dans le domaine de l'eau.	Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plan de recherche développement dans le domaine l'eau établi et mis en œuvre. 2. Grands aquifères cartographiés et modélisés. 3. Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau adopté.
7.	Protection des eaux de	Préserver durablement la qualité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels.

N°	ACTIONS	OBJECTIFS OPERATIONNELS	PRODUITS ATTENDUS
	surface et souterraines contre les pollutions.	des ressources en eau pour les divers usages.	<ol style="list-style-type: none"> 2. Plan de gestion des risques en cas de contamination à large échelle établi. 3. Assistance technique et financière fournie aux communes et aux orpailleurs traditionnels et aux industriels.
8.	Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes adopté et mis en œuvre. 2. Plan d'Action relatif à la lutte contre le comblement des plans d'eau adopté et mis en œuvre.
9.	Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Outils de formation des parties prenantes en matière d'intégration des objectifs post OMD disponibles. 2. Capacités d'expertise technique du SP/GIRE et des structures sur le suivi évaluation des thématiques transversales renforcées. 3. Rapports d'évaluation de la prise en compte des aspects transversaux disponibles.
10.	Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Stratégie, Plan d'Action et programme de travail de la communication régulièrement actualisés et mis en œuvre. 2. Plaidoyer GIRE à tous les niveaux accru et intensifié.

6 CADRE LOGIQUE

La logique d'intervention du PNGIRE est donnée dans le tableau ci-après.

Tableau 3: Cadre logique du PNGIRE

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
<p>OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> :Taux de couverture des besoins en eau des usagers.</p>	<p>BD-SNIEau. Annuaire statistique du secteur de l'eau. Rapport des agences de l'eau. Rapports d'inventaire. Rapports de suivi.</p>	<p>Vision partagée de la préservation des ressources en eau entre les agences de l'eau, les populations et les autres parties prenantes. Poursuite du fort soutien du Gouvernement à la GIRE. Soutien conséquent des Partenaires techniques et financiers à la GIRE. Non-adhésion des populations et des parties prenantes à la vision partagée. Faiblesse des financements du programme et des activités des agences de l'eau</p>
<p>Objectif opérationnel 1 :Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Variation des infractions.</p>	<p>Rapports d'activités des services. Rapports d'activités des agences de l'eau. Procès-verbaux</p>	<p>Création d'une structure au niveau central chargée de la Police de l'eau. Faible adhésion des parties prenantes</p>
	<p><u>Indicateur2</u>: Proportion de missions réalisées par les services de la Police de l'eau</p>	<p>Rapports d'activités des services. Procès-verbaux.</p>	
<p>Objectif opérationnel 2 : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Taux de recouvrement de la CFE.</p>	<p>État de la facturation et des encaissements.</p>	<p>Fort engagement du ministre en charge de l'eau dans l'application de la CFE Faible niveau de participation des assujettis au processus de prise de décision.</p>
	<p><u>Indicateur 2</u> : Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.</p>	<p>Rapports bilans des agences de l'eau et du SP/GIRE. Rapports d'audit.</p>	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif opérationnel 3 : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE.	<u>Indicateur 1 :</u> Niveau d'application des instruments de planification (PPI) dans les espaces de gestion.	Rapports d'exécution des agences. Rapports d'évaluation	Capacité du Ministère en charge de l'eau à adapter l'organisation institutionnelle et les programmes en fonction des leçons apprises des expériences de gestion du secteur. Non capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion. Non-respect des SDAGE
Objectif opérationnel 4 : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.	<u>Indicateur 1 :</u> Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau.	Parties prenantes. Rapports bilan. Documents de programme-rapports. Bilan des agences de l'eau.	Disponibilité de ressources humaines compétentes aux divers niveaux des agences de l'eau. Contexte de travail peu propice au maintien des ressources humaines compétentes.
	<u>Indicateur 2 :</u> Proportion d'agents formés dans les domaines de l'eau	Rapport bilan des agences de l'eau et du SP/GIRE. Rapport d'audit.	
Objectif opérationnel 5 : Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.	<u>Indicateur 1 :</u> Proportion de thématiques du SNIEau mises à jour.	BD-SNIEau	Evolution institutionnelle de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie de gestion. Faible adhésion des parties prenantes.
	<u>Indicateur 2 :</u> Densités des réseaux de mesures fonctionnels.	Rapports annuels des structures. Guide des normes internationales. Rapports d'évaluation.	
Objectif opérationnel 6 : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.	<u>Indicateur 1 :</u> Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Centres de recherche. Universités. Ministères. Partenaires techniques et financiers. ONG-Bureau d'études.	Disponibilité d'un plan de recherche développement dans le domaine de l'eau. Soutien financier du plan par l'État et les PTF. Absence de soutien financier
	<u>Indicateur 2 :</u> Proportion des résultats de la recherche valorisée.	Rapports d'enquêtes. Rapports des secteurs usagers.	

Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
Objectif opérationnel 7 :Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.	<u>Indicateur 1</u> : Variation des situations potentielles de pollution des ressources en eau.	Centres de documentation. Rapports bilan-médias. Rapports de laboratoires d'analyses des eaux. Rapport d'évaluation.	Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels. Absence de soutien financier
	<u>Indicateur 2</u> : Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	Rapports bilan. PV des services de la police de l'eau. Rapports d'enquête.	
Objectif opérationnel 8 :Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.	<u>Indicateur 1</u> : Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Rapports annuels des agences de l'eau. Rapports du ministère en charge de l'environnement. ONG. Populations.	Existence de plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes et le comblement des plans d'eau. Absence de soutien financier Méconnaissance technique des problématiques
	<u>Indicateur 2</u> : Proportion des superficies des bassins versants des plans d'eau traités en matière de CES/DRS.	Rapports annuels des agences de l'eau. Rapports du ministère en charge de l'environnement. ONG Populations.	
Objectif opérationnel 9 :Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.	<u>Indicateur 1</u> : Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Opinions de la société civile.	Disponibilité des outils de formation des parties prenantes en matière en prise en compte de tous les objectifs post-OMD dans la gestion de l'eau. Faiblesse des capacités dans l'élaboration des outils.
	<u>Indicateur 2</u> : Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Comptes rendus de réunions des cadres et instances organisations. Rapport d'évaluation	

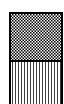
Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiables	Sources de vérification	Hypothèses/ Risques
<p>Objectif opérationnel 10 :Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau. Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.</p>	<p><u>Indicateur 1</u> : Proportion de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues dans les préfectures en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).</p>	<p>Registres et répertoires des préfectures et services habilités.</p>	<p>Actualisation périodique de la stratégie et du plan de communication en fonction des effets et impacts obtenus.</p> <p>Faiblesse des capacités dans la formulation et l'actualisation de la stratégie et du plan de communication</p>
	<p><u>Indicateur 2</u> : Proportion des grandes entreprises et établissements humains utilisant l'eau de façon efficiente dans leurs activités</p>	<p>États annuels de consommation d'eau. Rapports ONEA. Rapports d'enquêtes</p>	

7 PHASES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le Programme National GIRE sera mis en œuvre sur une période de quinze (15) ans (2016-2030) comportant trois (3) phases de cinq (5) ans chacune. Le chronogramme suivant donne une indication des périodes de réalisation des actions du programme. Chaque action étant réalisée à travers un grand nombre d'activités, un tel chronogramme ne saurait être très détaillé pour une durée de quinze (15) années. Le plan opérationnel du programme pour la première tranche 2016-2020 présentera plus en détail le chronogramme des activités pendant cette période.

Tableau 4: Phases de réalisation des actions

N°	Actions	Périodes		
		2016-2020	2021-2025	2026-2030
1.	Police de l'eau.			
2.	Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).			
3.	Cadre institutionnel et instruments de gestion.			
4.	Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.			
5.	Système national d'information sur l'eau (SNIEau).			
6.	Recherche/développement dans le domaine de l'eau.			
7.	Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.			
8.	Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.			
9.	Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.			
10.	Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.			



: Actions intensives

: Actions de routine, suivi

8 ANCRAGE INSTITUTIONNEL

8.1 Coordination et pilotage du programme

L'ancrage institutionnel du programme comprend le Ministère chargé de l'eau qui assure la tutelle technique. Le Ministère chargé de l'eau est le garant institutionnel de la gestion intégrée des ressources en eau. A ce titre, il prend toutes les décisions appropriées dans les divers domaines pour réguler les usages de l'eau et assurer la protection effective des ressources en eau. L'ensemble des services et structures rattachées du Ministère est de ce fait astreint aux obligations concourant à la gestion de l'eau mise en œuvre par le PNGIRE.

La tutelle financière est assurée par le Ministère en charge des finances.

La coordination et le pilotage sont assurés par le comité de pilotage et le SP/GIRE en tant que structure nationale de coordination et de gestion du programme.

8.2 Structures spécifiques de promotion du programme

Les structures spécifiques de promotion de la gestion intégrée des ressources en eau comprennent le Conseil National de l'Eau, le Comité Technique de l'Eau, les Agences de l'Eau y compris les Comités locaux de l'eau.

Les fonctions principales de ces structures sont d'aider le Gouvernement à travers le Ministre en charge de l'eau à prendre de bonnes décisions, à appliquer de manière effective les actions tendant à la protection et au financement de la gestion des ressources en eau, à mobiliser et conscientiser l'ensemble de la société sur la nécessité d'assurer une gestion durable des ressources en eau.

Le Conseil National de l'Eau

Le Conseil national de l'eau est un organe consultatif placé auprès du Ministre en charge de l'eau et qui apporte son concours à la définition des objectifs généraux et des orientations de la politique nationale tendant à réaliser une gestion durable de l'eau. Il est l'organe par excellence de la mise en œuvre de la coordination intersectorielle et de la participation des parties prenantes dans la gestion des ressources en eau.

Le Comité Technique de l'Eau (CTE)

Le Comité Technique de l'Eau est un organe de coordination administrative et d'harmonisation des politiques en matière d'eau des différents départements ministériels. Présidé par le Secrétaire Général du ministère en charge de l'eau, le CTE est utile en ce sens qu'il est l'instance de concertation interministérielle destinée à préparer les avis sur les projets de décisions à soumettre au Gouvernement.

Les Agences de l'Eau

Les Agences de l'Eau sont des groupements d'intérêt public, car elles sont destinées à l'exécution d'une mission de service public qui est la mise en œuvre des orientations et les décisions prises dans le domaine de l'eau.

Les Comités Locaux de l'Eau (CLE)

Les comités de l'eau sont des organes de base au niveau local des Agences de l'Eau ; ils contribuent par leur proximité auprès des usagers à l'identification des problèmes relatifs aux usages de l'eau et à la gestion concertée de l'eau. Leur positionnement en tant qu'organes des agences leur permet de participer activement à la vie de celles-ci.

8.3 Structures responsables de l'exécution des actions

Le SP/GIRE est responsable du Programme. Il est appuyé dans la mise en œuvre par des structures d'exécution des différentes actions comme illustré dans le tableau 5.

Tableau 5 : Structures responsables de l'exécution des actions

N°	ACTIONS	RESPONSABLES	PARTENAIRES
1.	Police de l'eau.	Direction chargée de la police de l'eau au niveau central.	Direction centrale en charge des bassins. Direction Régionale du Ministère en charge de l'eau. Toutes directions centrales du ministère en charge de l'eau. Agences de l'eau. Gouvernorats, provinces, mairies, différents corps impliqués dans la police de l'eau.
2.	Contribution Financière en matière d'Eau	Agences de l'eau.	Directions Régionales en charge de l'eau. Ministères et structures étatiques concernés. Inspection générale des services des ministères de tutelle. Direction des ressources humaines du Ministère en charge de l'eau.
3.	Cadre institutionnel et instruments de gestion.	Secrétariat permanent pour la GIRE.	Agences de l'eau. Directions régionales en charge de l'eau. Direction centrale en charge de l'application des textes juridiques. Direction centrale en charge des statistiques sectorielles. Directions des affaires financières du Ministère en charge de l'eau.
4.	Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	Secrétariat permanent pour la GIRE.	Agences de l'eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Direction centrale en charge des ressources humaines du MEA. Direction centrale en charge des ressources financières du MEA. Conseil national de l'eau.
5.	Système national d'information sur l'eau (SNIEau).	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau	Directions Régionales en charge de l'eau. Agences de l'eau. Direction Générale de la Météorologie
6.	Recherche/développement dans le domaine de l'eau.	Secrétariat permanent pour la GIRE.	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau. Agences de l'eau. Services de recherches. Direction Générale de la Météorologie.
7.	Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	Agences de l'eau.	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Autres départements ministériels. Société civile.
8.	Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	Agences de l'eau.	Direction centrale en charge de la connaissance des ressources en eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Autres départements ministériels. Société civile.
9.	Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	Secrétariat permanent pour la GIRE.	Cellule genre du Ministère en charge de l'eau. Toutes directions du Ministère en charge de l'eau. Agences de l'eau.
10.	Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	Secrétariat permanent pour la GIRE.	Agences de l'eau. Conseil national de l'eau. Directions Régionales en charge de l'eau. Réseau des parlementaires. Réseaux des journalistes. Médias publics et privés. Musée de l'eau.

9 SUIVI/ÉVALUATION

9.1 Description du dispositif

Le suivi évaluation du Programmes'insèredansun contexte national marqué par la réforme de gestion des finances publiques adoptée par les Etats membres de l'UEMOA qui instituent une nouvelle démarche de programmation des actions sous-tendue entre autres,par l'approche de gestion axée sur les résultats,la programmation budgétaire par objectif, l'adoption de politique sectorielle, etc. Ces réformes introduisent de nouveaux outils et procéduresainsi quedes calendriers de préparation qui doivent être intégrés dans le suivi-évaluation du programme.

De même, la gestion intégrée des ressources en eau est un processus plus vaste que les actions prioritaires retenues dans le cadre du présent Programme et qui mérite d'être suivi et évalué afin de donner un tableau d'ensemble des progrès accomplis dans le domaine.A cette fin, le dispositif de suivi-évaluation s'intégrera dans un ensemble plus vaste qui est le suivi-évaluation de la GIRE au Burkina Faso.

Les objectifs poursuivis par le suivi-évaluation sontau nombre de quatre (4). Il s'agit de :

1. suivre la progression de l'accomplissement des activités du Programme afin d'être en mesure de prendre à tempsdes mesures correctives par rapport aux insuffisances ou déviations constatées ;
2. fournir des données et informations fiables et complètespour permettre de produire à temps les plans et rapports de travail ;
3. permettre d'apprécier les performances d'ensemble du Programme en l'occurrence les effets et impacts ;
4. répondre à tout instant à la question de niveau d'effectivité de la GIRE au Burkina Faso et à celle des bénéfices induits sur le développement.

Le système de suivi-évaluationseraorganisé en quatre composantes comprenant :

1. Les acteurs impliqués dans le suivi-évaluation et les attentes.
Les différents acteurs se situent au sein du Cabinet et du Secrétariat Général du ministère de tutelle, de l'unité de gestion du programme, des Agences de l'Eau, des directions centrales et déconcentrées, des partenaires techniques et financiers.Chacun a besoin à un certain moment des données et informations sur le Programme afin de remplir correctement ses fonctions ou de proposer des ajustements éventuels.
2. Les procédures et outils de programmation et de suivi.
Les procédures et outils de programmation seront établis de concert avec les structures d'exécution afin de permettre au SP/GIREde respecter les échéances imposées par les procédures d'élaboration du budget ministériel, les conventions de financement, la tenue des réunions du comité de pilotage et autredécisions nouvelles. Les procédures de collecte et de traitement des données auprès des acteurs seront définies. En outre, les relations de travail avec les structures d'exécution devront être formalisées.
3. Les procédures et outilsde compterendu,de production des rapportstechniques et financiers.
La production des divers rapports en temps utile est un signe de l'efficacité de la gestion du programme. Dans ce cadre les divers rapports ou comptes rendus seront identifiés et leurs supports définis, de même queleur processus d'élaboration et de diffusion. L'organisation des réunions internes de suivi et de celles du comité de pilotage sera précisée à ce niveau.
4. Les types etcritèresd'évaluation du Programme Nationalpour la gestion intégrée des ressources en eau au Burkina Faso.

Les différents types d'évaluation qui seront réalisés dans le cadre de la mise en œuvre du Programme National comprennent les revues annuelles, les évaluations à mi-parcours, les évaluations finales de chaque phase et les évaluations ex-post. Les termes de références de chaque évaluation seront rédigés par le Secrétariat permanent pour la GIRE.

Un manuel de suivi-évaluation du Programme précisant les différents points ci-dessus indiqués sera élaboré au démarrage afin d'intégrer les instructions nouvelles prises au niveau ministériel national concernant la période post 2015.

9.2 Matrice de performance

Tableau 6 : matrice de performance

OBJECTIF STRATEGIQUE : Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1</u> :Taux de couverture des besoins en eau des usagers.	Impact.	Respect des volumes d'eau alloués à chaque catégorie d'usagers en fonction des besoins exprimés.	%.	75%	85%	Volume d'eau prélevé par usage divisé par lademandetotale d'eau par usage*100	Inventaire. Suivi régulier.	National. Bassin hydrographique.	Structure nationale responsable du suivi des ressources en eau.	Triennale.	BD-SNIEau. Annuaire statistique du secteur de l'eau. Rapport des agences de l'eau.

ACTION 1 : Police de l'eau											
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Variation des infractions.	Effet	Écart relatif d'une année à l'autre des infractions liées à la réglementation sur l'eau.	%	A définir en 2017		(Différence entre les infractions constatées à l'année n+1 et les infractions constatées à l'année n divisées par le nombre d'infractions de l'année n)*100.	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Bassin hydrographique	Services impliqués dans la police de l'eau.	Annuelle	Rapports d'activités des services. Rapports d'activités des agences de l'eau. Procès-verbaux.
<u>Indicateur2:</u> Proportion de missions réalisées par les services de la Police de l'eau.	Effet.	Mesure de l'efficacité des services de la police de l'eau.	%.	A définir en 2016	90%	Nombre de missions réalisées par les services de la Police de l'eau divisé par le nombre total de missions de services de police de l'eau prévue*100.	Exploitation documentaire. Suivi régulier	National Bassin hydrographique Région	Services impliqués dans la police de l'eau.	Annuelle.	Rapports d'activités des services. Procès-verbaux.

ACTION 2 : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE)											
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Taux de recouvrement de la CFE.	Effet.	Proportion des prévisions de recouvrement de la CFE réalisée.	%	55%	100%	Rapport entre le montant collecté de la CFE de l'année n sur le montant prévisionnel annuel de la CFE * 100.	Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Espace de gestion.	Agences de l'eau.	Annuelle.	État de la facturation et des encaissements.
<u>Indicateur 2 :</u> Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau.	Effet.	Proportion de la CFE consacrée aux investissements de protection des ressources en eau.	%	27%	+de 55%	Montant des dépenses d'investissement réalisées sur fonds CFE pour la protection effective des ressources en eau de l'année n divisé par le montant total de la CFE collectée de l'année n * 100.	Exploitation des rapports. Audit financier.	National Espace de gestion	Agences de l'eau.	Annuelle.	Rapports bilans des agences de l'eau et du SP/GIRE. Rapports d'audit.

ACTION 3 : Cadre institutionnel et Instruments de gestion.											
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer les capacités de pilotage de la GIRE.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Niveau d'application des instruments de planification (PPI) dans les espaces de gestion.	Effet.	Proportion d'espace de gestion disposant d'un PPI.	%	40%	100%	Nombre d'espace de gestion disposant de PPI divisé par le nombre total d'espace de gestion *100.	Exploitation documentaire. Évaluation interne.	National. Espace de gestion.	Agence de l'eau.	Annuelle.	Rapports d'exécution des agences. Rapports d'évaluation.

ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.											
OBJECTIF OPÉRATIONNEL : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1:</u> Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau.	Effet.	Mesure de l'appréciation par les usagers des services offerts par les agences de l'eau.	%	A définir en 2016		Enquête de satisfaction.	Enquêtes.	Mission d'évaluation indépendante.	Mission d'évaluation indépendante.	Triennale.	Parties prenantes. Rapports bilan. Documents de programme. Bilan des agences de l'eau.
<u>Indicateur 2:</u> Proportion d'agents formés dans les domaines de l'eau	Effet	Taux d'agents formés dans les domaines de l'évaluation des ressources en eau, des bases de données, de la modélisation, des évaluations environnementales, sociales, économiques et gestion des risques, etc.	%	0%	100%	Nombre d'agents formés dans les domaines spécifiques par rapport au nombre d'agents affectés aux agences de l'eau*100.	Exploitation documentaire	Espace de gestion	Agence de l'eau	Annuel	Rapport bilan des agences de l'eau et du SP/GIRE. Rapport d'audit.

ACTION 5 :Système national d'information sur l'eau (SNIEau)											
OBJECTIF OPERATIONNEL : Disposer d'outils fiables d'aide à la décision.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1:</u> Proportion de thématiques du SNIEaumises à jour	Effet	Différentes thématiques du SNIEau mises à jour régulièrement	%	28%	100%	Nombre de thématiques mises à jour divisé par le nombre total de thématiques	Enquête Inventaire	National Régional Provincial Communal	DEIE	Annuelle	BD-SNIEau
<u>Indicateur 2 :</u> Densités des réseaux de mesures fonctionnels.	Effet.	Nombre de stations de mesures fonctionnelles de chaque type (hydrométrique, piézométrique, météorologique et qualité) par rapport à la superficie du territoire.	Ratio.	A définir en 2016		Nombre de stations de mesure fonctionnelles de chaque type divisé par la superficie du pays.	Exploitation documentaire. Évaluation	National. Bassins hydrographiques.	Structures en charge des réseaux de mesure.	Triennale.	Rapports annuels des structures. Guide des normes internationales. Rapports d'évaluation.

ACTION 6 : Recherche développement dans le domaine de l'eau.											
OBJECTIF OPERATIONNEL : Approfondir les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1:</u> Proportion d'études thématiques réalisées sur les ressources en eau.	Effet.	Évaluation du progrès de la connaissance sur les ressources en eau.	%.	A définir en 2016	80%	Nombre d'études thématiques validées sur les ressources en eau divisé par le nombre total d'études thématiques recommandés*100.	Exploitation documentaire.	National. Régional.	Structure en charge du suivi des ressources en eau. Agences de l'eau.	Triennale.	Centres de recherche. Universités. Ministères. Partenaires techniques et financiers. ONG- Bureau d'études.
<u>Indicateur 2 :</u> Proportion des résultats de la recherche valorisée.	Effet.	Mesure de l'exploitation des résultats de la recherche dans le domaine de l'eau.	%.	A définir en 2016	90%	Nombre de résultats de la recherche exploités sur le nombre total de résultats de recherche existant*100.	Exploitation documentaire. Enquêtes.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Structure en charge du suivi des ressources en eau. Agences de l'eau.	Triennale.	Rapports d'enquêtes. Rapports des secteurs usagers.

ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.

OBJECTIF OPERATIONNEL : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Variation des situations potentielles de pollution des ressources en eau.	Effet.	Evolution des situations potentielles de pollution des ressources en eau.	%	A définir en 2016	-10%	(Différence entre les situations potentielles de pollution des ressources en eau constatées à l'année n+1 et à l'année n) divisé par le nombre de situations potentielles de pollution des ressources en eau de l'année n*100.	Enquêtes. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau. Structure du ministère en charge de l'environnement.	Annuelle.	Centres de documentation. Rapports bilan-médias. Rapports de laboratoires d'analyses des eaux. Rapport d'évaluation.
<u>Indicateur 2 :</u> Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	Effet.	Mesure de l'évolution des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation.	%	A définir en 2016	100%	Nombre de sites de rejets conformes à la réglementation divisé par le nombre total de sites répertoriés*100.	Enquêtes. Analyses de laboratoire. Exploitation documentaire. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau. Structure du ministère en charge de l'environnement.	Annuelle.	Rapports bilan. PV des services de la police de l'eau. Rapports d'enquête.

ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.

OBJECTIF OPERATIONNEL : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1:</u> Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	Effet.	Mesure de l'évolution des plans d'eau libérés des plantes envahissantes.	%	A définir en 2016	80%	Nombre de plans d'eau libérés des plantes envahissantes à l'année n divisé par le nombre de plan d'eau infestés à l'année n*100.	Exploitation documentaire. Enquêtes. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau.	Annuelle.	Rapports annuels des agences de l'eau. Rapports du ministère en charge de l'environnement. ONG. Populations.
<u>Indicateur 2 :</u> Proportion des superficies des bassins versants des plans d'eau traités en matière de CES/DRS.	Effet	Mesure de l'évolution des superficies des bassins versants traités en matière de CES/DRS.	%.	ND	10%	Superficies des bassins versants des plans d'eau ² traités en matière de CES/DRS divisé par la superficie totale dégradée des bassins versants * 100.	Exploitation documentaire et enquêtes. Suivi régulier. Évaluation.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau.	quinquennale.	Rapports annuels des agences de l'eau. Rapports du ministère en charge de l'environnement. ONG Populations.

² Volume d'eau supérieur à 500 000 m³

ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.											
OBJECTIF OPERATIONNEL : Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.											
Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Effet.	Opinions exprimées par la société civile sur le respect des droits humains dans la gestion de l'eau.	Niveau d'appréciation.	ND	Satisfaisant	Enquête d'opinion.	Enquêtes.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Mission d'évaluation.	Triennale.	Opinions de la société civile.
<u>Indicateur 2 :</u> Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	Effet.	Niveau de participation des groupes minoritaires et vulnérables (femmes, jeunes, handicapés, etc.) dans les cadres et instances de gestion de l'eau.	%	33%	40%	Rapport entre le nombre de représentants de groupes minoritaires vulnérables (agences de l'eau, comités locaux de l'eau, organisations diverses) et le nombre total des membres des cadres et instances de gestion de l'eau*100.	Exploitation documentaire Evaluation	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau, CLE.	Triennale	Comptes rendus de réunions des cadres et instances organisations. Rapport d'évaluation.

ACTION 10 : Communication et Plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.

OBJECTIF OPERATIONNEL : Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages des ressources en eau.

Indicateur de performance	Type	Définition	Unité	Valeur initiale	Cible 2030	Mode de calcul	Méthode de collecte des données	Niveau de désagrégation	Responsable de la collecte	Fréquence	Sources des données
<u>Indicateur 1 :</u> Proportion de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues dans les préfectures en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA).	Effet.	Évolution des déclarations et des demandes d'autorisation effectuées par les parties prenantes.	%.	ND	100%	Somme des déclarations et des demandes d'autorisation reçu annuellement divisé par le nombre total d'IOTA réalisé dans l'année.	Comptage. Suivi régulier.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Services régionaux en charge de l'eau.	Annuelle.	Registres et répertoires des préfectures et services habilités.
<u>Indicateur 2 :</u> Proportion des grandes entreprises et établissements humains utilisant l'eau de façon efficiente dans leurs activités	Effet	Mesure de l'évolution du nombre des grandes entreprises et établissements humains utilisant l'eau de façon efficiente.	%	moins de 1%	20%	Nombre de grands entreprise et d'établissements recensés utilisant l'eau de façon efficiente divisé par le nombre total de grands entreprise et d'établissements humains recensés*100.	Enquêtes. Exploitation documentaire.	National. Régional. Espaces de gestion de l'eau.	Agences de l'eau.	Triennale.	États annuels de consommation d'eau. Rapports ONEA. Rapports d'enquêtes.

10 LIENS AVEC LES DIVERS PLANS ET PROGRAMMES

Dans le contexte du nouveau cadre de définition et de mise en œuvre des politiques sectorielles, divers programmes seront définis et concerneront certains aspects liés à la gestion des ressources en eau. Dans le même ordre, plusieurs décisions et initiatives seront prises au niveau régional et international qui concerneront les ressources en eau. Le PNGIRE étant de nature transversale, des synergies devront être établies avec lesdits programmes. En particulier, le SP/GIRE et les agences de l'eau devront s'impliquer dans la définition ou la conduite des programmes et initiatives présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 7 : Relations entre le PNGIRE et les autres plans et programmes

Domaines des programmes	Localisation	Nature des liens et synergies
Approvisionnement en eau potable en milieu rural et urbain.	Ministère en charge de l'eau.	Modalités de transfert des eaux entre bassins et entre localités. Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Pollution des nappes par les activités industrielles et minières. Réseaux de collecte des données.
Aménagements hydrauliques.	Ministère en charge de l'eau.	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Organes de gestion des retenues d'eau importantes. Règlement interne sur l'approbation des études d'impact par le ministère en charge de l'eau. Redevances eau.
Assainissement, Eaux usées et excréta.	Ministère en charge de l'eau.	Atténuation des effets des ouvrages et eaux usées sur l'environnement en général. Autorisation de création des sites de dépotage et lagunage en liens avec les réservoirs d'eau.
Gouvernance du secteur eau et Assainissement.	Ministère en charge de l'eau.	Application des règlements. Contrôle et audits de l'utilisation des ressources financières, matérielles et humaines. Suivi-évaluation des programmes.
Energie électrique.	Ministère en charge de l'énergie.	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux. Autorisations de construction des ouvrages par les pays limitrophes. Gestion des ouvrages.
Mines	Ministère en charge des mines	Prélèvement et disponibilité des ressources en eau. Pollution des ressources en eau et des systèmes associés. Taxes et redevances.
Agriculture irriguée.	Ministère en charge de l'agriculture.	Application des règlements sur les IOTA Redevances eau. Liens entre les structures de gestion de l'eau et les CLE.
Développement des ouvrages pastoraux.	Ministère en charge de l'élevage.	Modalités de gestion des ouvrages en relation avec les CLE. Redevances eau.
Mise en œuvre et suivi des conventions internationales sur l'environnement.	Ministère en charge de l'environnement.	Changement climatique. Protection des zones humides.
Développement des pôles de croissance	Ministère de l'Économie et des Finance.	Adéquation entre les disponibilités des ressources en eau et les pôles de croissance. Arbitrage des allocations en eau. Taxes et redevances.
Protection des eaux et des forêts.	Ministère en charge de l'environnement.	Protection des berges des cours et retenues d'eau. Reboisement. Police de l'eau.
Développement de nouveaux organismes de bassins transfrontaliers.	CCRE/CEDEAO. Ministère en charge de l'eau.	Accompagnement de l'Agence de l'eau des Cascades dans la mise en place de l'organisme de bassin transfrontalier de la Comoé.

Domaines des programmes	Localisation	Nature des liens et synergies
Directives régionales sur les ressources en eau.	CCRE/CEDEAO.	Création des infrastructures communes de mobilisation des ressources en eau entre les Etats. Redevances eau desorganismes de bassins transfrontaliers.
Politique régionale de l'eau de l'Afrique de l'Ouest.	CCRE/CEDEAO.	Réforme de la gouvernance de l'eau. Promotion de la coopération et l'intégration régionales.
Accès universel à l'eau et à l'assainissement (nouveau cadre post-OMD).	Nations Unies-Ministère en charge de l'eau.	Accélération de la mobilisation des ressources en eau pour l'AEP. Alignement des prélèvements d'eau sur les ressources en eau disponibles-Allocation des ressources en eau pour les divers secteurs d'utilisation.
Amélioration de la prise en compte des droits humains dans les programmes de développement.	Ministère en charge de la justice.	Formation des cadres du ministère en charge de l'eau-Intégration dans le système de suivi-évaluation GIRE.
Promotion de la recherche –développement et des bonnes pratiques en matière de conservation des eaux et des sols.	CNRST, IRC, INERA, ONG du secteur agricole, Université de Ouagadougou.	Promotion de la recherche. Utilisation des produits. Vulgarisation des bonnes pratiques.

11 COÛT DU PROGRAMME GIRE

Le tableau 8 présente le budget du PNGIRE 2016-2030, en francs CFA.

Le budget total du Programme pour les quinze années se chiffre à 69,0 milliards de francs CFA.

Le budget de la première tranche 2016-2020 se chiffre à 26,9 milliards de francs CFA.

Les trois dernières colonnes du tableau proposent la répartition de ce budget entre l'Etat, la contribution de la CFE et les partenaires financiers du Burkina Faso. Ce point est discuté dans le chapitre suivant consacré aux modalités de financement du programme.

L'annexe 2 présente les éléments de coûts unitaires qui ont été utilisés pour l'évaluation du budget.

Tableau 8 : Coût du Programme GIRE en millions de FCFA

N°	Actions	Périodes			Total	Contributions attendus		
		2016-2020	2021-2025	2026-2030		Etat	CFE	PTF
1.	Police de l'eau.	1 950	500	500	2 950	1 200	500	1 250
2.	Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).	1 665	700	700	3 065	1 500	1 000	565
3.	Cadre institutionnel et instruments de gestion.	7 375	3 900	3 900	15 175	5 400	2 800	6 975
4.	Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	4 200	3 600	2 690	10 490	2 300	1 400	6 790
5.	Système national d'information sur l'eau (SNIEau).	4 000	3 000	2 730	9 730	2 000	2 000	5 730
6.	Recherche/ développement dans le domaine de l'eau.	1 100	1 000	1 000	3 100	800	750	1 550
7.	Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	3 000	4 000	4 550	11 550	900	4 000	6 650
8.	Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	2 500	4 000	3 450	9 950	500	2 500	6 950
9.	Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	545	545	545	1 635	300	-	1 335
10.	Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	574	400	400	1 374	400	500	474
TOTAL		26 909	21 645	20 465	69 019	15 300	15 450	38 269

Tableau 9 : Répartition du budget par lignes budgétaires

<i>Lignes budgétaires</i>										
	Action 1	Action 2	Action 3	Action 4	Action 5	Action 6	Action 7	Action 8	Action 9	Action 10
Fonctionnaires, personnel public	540.000.000	900.000.000	3.100.000.000	1.500.000.000	2.000.000.000	500.000.000	500.000.000	500.000.000	51.000.000	50.000.000
Assistance technique nationale	1.000.000.000	133.000.000	1.450.000.000	300.000.000	570.000.000	1.000.000.000	500.000.000	500.000.000	84.000.000	84.000.000
Assistance technique internationale	40.000.000	80.000.000	1.925.000.000	300.000.000	1.500.000.000	500.000.000	200.000.000	250.000.000	0	0
Autres services	0	362.000.000	2.000.000.000	500.000.000	2.000.000.000	0		0	240.000.000	240.000.000
Travaux	0	0	2.000.000.000	500.000.000	0	0	10.000.000.000	7.500.000.000	0	0
Formation, éducation, sensibilisation	0	240.000.000	800.000.000	2.990.000.000	700.000.000	500.000.000	250.000.000	1.000.000.000	1.000.000.000	1000000000
Équipement (investissement)	90.000.000	10.000.000	500.000.000	3.150.000.000	2.060.000.000	250.000.000	0	0		0
Consommables (fonctionnement)	0	1.500.000.000	3.300.000.000	1.250.000.000	750.000.000	250.000.000	50.000.000	100.000.000	210.000.000	0
Autre (évaluation, révision, audits,...)	1.280.000.000	40.000.000	100.000.000	0	150.000.000	100.000.000	50.000.000	100.000.000	50.000.000	0
TOTAL	2.950.000.000	3.065.000.000	15.175.000.000	10.490.000.000	9.730.000.000	3.100.000.000	11.550.000.000	9.950.000.000	1.635.000.000	1.374.000.000

12 MODALITES DE FINANCEMENT

La contribution financière en matière d'eau a commencé à être appliquée dans les secteurs de l'eau potable (ONEA), le secteur minier et, dans une moindre mesure dans le secteur des BTP. On peut s'attendre à ce que, la CFE continue à être étendue à d'autres secteurs avec la mise en place des cinq Agences de l'Eau, au moins sur la base du principe préleveur -payeur.

Bien que la collecte effective de fonds à travers la CFE soit un signal positif, le financement de la GIRE devra encore être soutenu pendant plusieurs années par une contribution de l'Etat et l'appui de partenaires financiers du Burkina Faso.

Les éléments d'évaluation des contributions financières estimées sont les suivants :

- L'Etat contribuera chaque année pour un milliard de francs CFA au budget du Programme, soit un total de 15 milliards pour 2016-2030, ce qui représente 22,17% du budget total.
- La CFE contribuera à hauteur de 15 milliards FCFA pour 2016-2030 représentant 22,39% du budget total, soit un montant moyen d'un milliard de francs CFA par an.
- L'appui des partenaires techniques et financiers (55,45%) peut être envisagé selon quatre modalités qui sont l'appui budgétaire sectoriel, le panier commun de financement, le paiement direct et l'aide projet.

13 HYPOTHESES ET RISQUES DE MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

La mise en œuvre du PNGIRE 2016-2030 est soumise à plusieurs hypothèses internes et externes qui présentent des risques qu'il convient de maîtriser durant toute la période de mise en œuvre. Certains des risques sont particulièrement importants et portent sur le non-respect des SDAGE, de déficit d'appropriation de la gestion des ressources en eau par les parties prenantes, les faiblesses des capacités à régler les problèmes des ressources en eau et la faiblesse des financements. Le tableau n°10 présente l'ensemble des hypothèses, les risques et les mesures d'atténuation proposées.

Tableau 10 : Hypothèses, risques et mesures d'atténuation

Éléments	Hypothèses	Risques	Mesures d'atténuation des risques
OBJECTIF STRATEGIQUE Contribuer durablement à la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques.	Vision partagée de la préservation des ressources en eau entre les agences de l'eau, les populations et les autres parties prenantes. Poursuite du fort soutien du Gouvernement à la GIRE. Soutien conséquent des Partenaires techniques et financiers à la GIRE.	Non-adhésion des populations et des parties prenantes à la vision partagée. Faiblesse des financements du programme et des activités des agences de l'eau.	Agences de l'eau mettent en place les processus et mécanismes pour parvenir à une vision partagée. Mobilisation effective de la CFE et diversification des sources de financements (PTF, ONG, Fondation privée, Coopération décentralisée, etc.).
ACTION 1 : Police de l'eau.	Création d'une structure au niveau central chargée de la Police de l'eau.	Faible adhésion des parties prenantes.	Poursuite du plaidoyer sur les enjeux du changement.
ACTION 2 : Contribution Financière en matière d'Eau (CFE).	Fort engagement du ministre en charge de l'eau dans l'application de la CFE.	Faible niveau de participation des assujettis au processus de prise de décision.	Assujettis et ministères concernés participent formellement aux négociations menant à la prise de décision.
ACTION 3 : Cadre institutionnel et instruments de gestion.	Capacité du Ministère en charge de l'eau à adapter l'organisation institutionnelle et les programmes en fonction des leçons apprises des expériences de gestion du secteur.	Non capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion. Non-respect des SDAGE.	Conduite périodique d'évaluation indépendante. Dialogue renforcé avec les ministères de l'Agriculture, de l'Environnement, de l'Énergie et des Mines.
ACTION 4 : Renforcement des capacités des agences de l'eau et des autres parties prenantes.	Disponibilité de ressources humaines compétentes aux divers niveaux des agences de l'eau.	Contexte de travail peu propice au maintien des ressources humaines compétentes.	Adoption des meilleures pratiques de gestion des ressources humaines.
ACTION 5 : Système national d'information sur l'eau (SNIEau).	Evolution institutionnelle de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie de gestion.	Faible adhésion des parties prenantes.	Poursuite du plaidoyer sur les enjeux du changement.

Éléments	Hypothèses	Risques	Mesures d'atténuation des risques
ACTION 6 : Recherche-développement dans le domaine de l'eau.	Disponibilité d'un plan de recherche développement dans le domaine de l'eau. Soutien financier du plan par l'État et les PTF.	Absence de soutien financier.	Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la recherche développement.
ACTION 7 : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.	Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels.	Absence de soutien financier.	Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la protection des eaux et affectation adéquate des ressources financières de la CFE.
ACTION 8 : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.	Existence de plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes et le comblement des plans d'eau.	Absence de soutien financier et méconnaissance technique des problématiques.	Poursuite du plaidoyer sur l'importance de la protection des plans eaux et affectation adéquate des ressources financières de la CFE. Formation de ressources humaines dans les meilleures pratiques.
ACTION 9 : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.	Disponibilité des outils de formation des parties prenantes en matière en prise en compte de tous les objectifs post-OMD dans la gestion de l'eau.	Faiblesse des capacités dans l'élaboration des outils.	Accompagnement par des personnes ressources expérimentées dans ce domaine.
ACTION 10 : Communication et plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.	Actualisation périodique de la stratégie et du plan de communication en fonction des effets et impacts obtenus.	Faiblesse des capacités dans la formulation et l'actualisation de la stratégie et du plan de communication.	Accompagnement par des personnes ressources expérimentées dans ce domaine.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Fiches d'action

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action		
Objectif opérationnel : Réduire les infractions relatives à la réglementation en matière d'eau.	Titre : Police de l'eau.	
Action 1		
Zone concernée	Tout le territoire national.	
Justification	La police de l'eau est d'une importance fondamentale pour la protection quantitative et qualitative de la ressource. Pourtant, pour de nombreuses raisons, elle n'est pas mise en œuvre. Cette situation est à l'origine de l'impunité des infractions à la législation de l'eau et source de la dégradation continue des ressources en eau. Il faut donc rendre effective la police de l'eau pour assurer la mise en œuvre de la politique et de la loi sur l'eau.	
Brève description	Il s'agit de mobiliser et coordonner les efforts de toutes les administrations qui concourent à la réalisation de la police de l'eau et de donner une formation continue aux différentes administrations concernées ainsi que des appuis matériels pour l'exécution de la fonction de police de l'eau.	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de capitalisation du projet pilote de la Police de l'eau disponible. - Mise en place effective de la Police de l'eau à l'échelle du pays. - Direction de la Police de l'eau créée au sein d'une direction générale. - Agents de la police de l'eau assermentés. - Service de la police de l'eau dispose des équipements requis. 	
Activités (liste des activités qui concourent à la réalisation des résultats)	<ul style="list-style-type: none"> - Capitaliser les leçons et expériences du projet pilote de police de l'eau du bassin du Mouhoun. - Exploiter à l'échelle nationale les leçons tirées de l'expérience du projet pilote du bassin du Mouhoun. - Créer et animer une direction de la police de l'eau au sein d'une direction générale du Ministère en charge de l'eau. - Identifier, former et assermenter les agents de la police de l'eau. - Doter progressivement en équipement les services et les agents chargés de la police de l'eau. - Informer, sensibiliser les membres de cadres provinciaux et régionaux d'aménagement du territoire sur la police de l'eau. 	
Indicateurs	-Variation des infractions-Proportion de missions réalisées par les services de la Police de l'eau.	
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Régions. - Communes. - Directions régionales de l'eau. - Agences de l'Eau. 	
Hypothèses	- Création d'une structure au niveau central chargée de la Police de l'eau.	
Risques	- Faible adhésion des parties prenantes.	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Equipement pour les prélèvements de l'eau. Moyens roulants pour les contrôles et inspections. Moyens financiers d'analyse des prélèvements. Indemnités pour le personnel lors des sorties. Frais pour les réunions de coordination des polices de l'eau.
	Ressources Humaines	Recrutement/affectation d'agents assermentés pour la direction et les services de police de l'eau.
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	
	Fonctionnaires, personnel public	540.000.000
	Assistance technique nationale	1.000.000.000
	Assistance technique internationale	40.000.000
	Autres services	0
Travaux	0	

	Formation, éducation, sensibilisation	0
	Équipement (investissement)	90.000.000
	Consommables (fonctionnement)	0
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	
	Concertations	20.000.000
	Projet pilote	1.200.000.000
	Evaluation	60.000.000
	TOTAL	2.950.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour les prélèvements de l'eau (inclus dans la fiche d'action 3). - Moyens roulants pour les contrôles et inspections. - Moyens financiers d'analyse des prélèvements. - Indemnités pour le personnel lors des sorties. - Frais pour les réunions de coordination de la police de l'eau. 	
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau (CFE). PTF.	
Responsable de l'exécution de l'action	Direction chargée de la police de l'eau au niveau central.	
Programmation de l'action	2016-2020.	
Relations avec d'autres actions	La réussite de cette action peut être considérée comme un facteur important contribuant à la réussite des actions 4 et 5.	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action		
Objectif opérationnel :Accroître les ressources financières pour la protection des ressources en eau.		Titre : Contribution Financière en Matière d'Eau (CFE).
Action 2.		
Zone concernée	Tout le territoire national.	
Justification	La Contribution financière en matière d'eau (CFE) a été instituée par loi en 2009 dont l'objectif est de faire contribuer les citoyens à la gestion des ressources en eau et à leur protection dans un contexte de besoins immenses en ressources financières pour le développement du secteur de l'eau. Depuis son institution, sa mise en œuvre est timide et rencontre des problèmes d'ordre technique, de procédures et d'information du public. Il apparaît donc nécessaire de prendre les mesures utiles pour améliorer le recouvrement afin de soutenir les dispositifs de gestion.	
Brève description	Il s'agit de prendre les textes réglementaires permettant l'application de la CFE, d'élaborer les manuels de procédures et de former des agents des services qui seront affectés à sa mise en œuvre. En outre, il sera important de mener des actions de formation et de sensibilisation des groupes cibles et des bénéficiaires et procéder au recouvrement effectif de la CFE.	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de recouvrement effectif de la CFE établie. - Textes complémentaires de la CFE adoptés. - Perception effective de la CFE. - Publication des utilisations des fonds de la CFE. - Mécanismes d'audit établis. 	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en œuvre au niveau des Agences de l'Eau une stratégie de recouvrement effectif de la CFE concernant la taxe de prélèvement d'eau brute. - Prendre les décrets et arrêtés d'application sur les taux de prélèvement d'eau brute à des fins de productions agricoles, pastorales et piscicoles. - Prendre les décrets et arrêtés d'application relatifs à la taxe de modification du régime de l'eau. - Prendre le décret et arrêtés d'application relatifs à la taxe de pollution de l'eau. - Réviser et mettre en œuvre la stratégie de recouvrement de la CFE après la prise des nouveaux textes d'application. - Mettre en place les manuels de procédures et outils portant sur le recouvrement des diverses taxes, la gestion des réclamations des assujettis et des contentieux. - Mettre en place les ressources humaines formées au niveau des agences de l'eau pour permettre le recouvrement effectif de la CFE. - Assurer un contrôle effectif du recouvrement et de l'usage des produits de la CFE par les instances compétentes. - Rendre compte régulièrement des emplois de la CFE au niveau national et des espaces de compétence des agences de l'eau. - Evaluer les recettes prévisionnelles globales de la CFE par Agence de l'Eau à chaque phase du Programme. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de recouvrement de la CFE. - Taux d'emploi des ressources de la CFE pour la protection des ressources en eau. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Personnes physiques et morales assujetties à la taxe. - Agence de l'Eau et leurs agents. - Directions centrales et déconcentrées et leurs agents. - Ministère en charge de l'eau. 	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Fort engagement du ministre en charge de l'eau dans l'application de la CFE. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau de participation des assujettis au processus de prise de décision. 	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Matériel de laboratoire d'analyse des eaux. Matériel roulant et informatique des services. Sessions de formation.
	Ressources Humaines	Agents des agences et des services centraux et déconcentrés du MEA. Agents participants aux cadres de concertation. Assistance technique national et international.
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	
	Fonctionnaires, personnel public	900.000.000
	Assistance technique nationale	133.000.000

	Assistance technique internationale	80.000.000
	Autres services	362.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	240.000.000
	Équipement (investissement)	10.000.000
	Fonctionnement	1.500.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	40.000.000
	TOTAL	3.065.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens roulants pour les contrôles et inspections. - Moyens financiers d'analyse des prélèvements par les laboratoires. - Indemnités pour le personnel lors des sorties. - Rapports divers. 	
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau. PTF.	
Responsable de l'exécution de l'action	Agences de l'eau.	
Programmation de l'action	L'action s'exécute sur toute la durée du Programme.	
Relations avec d'autres actions	L'action 1 « police de l'eau » est complémentaire dans le sens d'apporter un appui aux procédures de contrôle des usages et des pollutions de l'eau.	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Améliorer les capacités de pilotage et de gestion de la GIRE.	Titre : Cadre institutionnel et instruments de gestion.
Action 3	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	La GIRE est un processus continu qui nécessite une adaptation progressive des textes législatifs et réglementaires et des mécanismes institutionnels en fonction du degré de sa mise en œuvre. Depuis 2005, avec successivement le PAGIRE 1 et le PAGIRE 2, de nombreux acquis ont été obtenus et de nouveaux défis sont à relever par le PNGIRE 2016-2030. D'où la nécessité d'une adaptation législative et institutionnelle. Par ailleurs, il importe de renforcer les capacités des acteurs qui animent les institutions de mise en œuvre de la GIRE pour qu'ils soient à même d'appliquer efficacement le cadre juridique et réglementaire. Il s'agit en particulier de renforcer les Agences de l'Eau pour leur permettre de fonctionner dans de bonnes conditions et de réaliser leurs missions, qui incluent notamment l'élaboration et la mise en œuvre des SDAGE et des SAGE et l'appui aux CLE.
Brève description	L'adaptation du cadre juridique consistera à compléter, mais aussi à développer le cadre législatif et réglementaire en prenant en compte les évolutions aux plans national, sous régional et universel pour assurer une meilleure gestion des ressources en eau. L'adaptation du cadre institutionnel consistera à rationaliser le fonctionnement de toutes les institutions intervenant dans la GIRE (structures centrales et déconcentrées du MEA, ministères partenaires, Agences de l'Eau, collectivités territoriales) pour une meilleure efficacité d'intervention.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre à jour périodiquement un recueil des textes réglementaires sur l'eau avec les commentaires et les annotations. - Vérifier l'adéquation entre les ressources financières disponibles et le coût d'applicabilité de chaque projet de texte réglementaire avant son introduction dans le circuit d'approbation. - Clarifier les missions des Agences de l'Eau et des structures centrales et régionales responsables du secteur de l'eau et de l'assainissement. - Renforcer les relations fonctionnelles entre les agences de l'eau, les collectivités territoriales et les structures déconcentrées des autres ministères. - Améliorer la représentativité des acteurs locaux dans les instances des agences de l'eau. - Renforcer la synergie d'action du Ministère en charge de l'eau avec les Ministères responsables de l'environnement, des mines, de l'agriculture et de l'industrie, etc. - Renforcer les capacités du SP/GIRE pour lui permettre d'assurer la coordination et la mobilisation des acteurs à tous les niveaux pour une gestion durable des ressources en eau. - Renforcer les capacités du Conseil national de l'eau dans le dialogue intersectoriel, l'évaluation des thématiques, de l'auto-saisine sur des questions stratégiques et des propositions au Gouvernement. - Apporter des appuis techniques et financiers aux agences de l'eau pour l'élaboration de leur SDAGE et SAGE ainsi que pour leur actualisation. - Assurer l'évolution institutionnelle de la Direction des Etudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie. - Renforcer la coopération régionale et internationale en matière d'eau. - Réaliser des études prospectives dans le secteur de l'eau (structures de financement interne et d'incitations à moyen et long termes, eau et croissance verte, économie de l'eau dans les usages, GIRE et sécurité alimentaire, GIRE et stratégies de lutte contre la pauvreté, GIRE et les droits humains, transferts de l'eau entre les régions, etc.).
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Recueil des textes réglementaires périodiquement actualisé. - Missions des agences de l'eau et des structures centrales et déconcentrées du secteur de l'eau clairement établies. - SP/GIRE et CNEau renforcés dans leurs missions respectives. - Existence d'une structure responsable du système national d'information sur l'eau disposant d'une grande autonomie de gestion. - SDAGE et SAGE des agences de l'eau adoptés et mis en œuvre.
Indicateurs	- Niveau d'application des instruments de planification dans les espaces de gestion.
Groupe cible et Bénéficiaires	L'Etat, et surtout le ministère en charge de l'eau ; les ministères associés à l'alliance stratégique. Les Agences de bassin et leurs organes. Les Collectivités territoriales. Le SP/GIRE.
Hypothèses	- Capacité du Ministère en charge de l'eau à adapter l'organisation institutionnelle et les programmes en fonction des leçons apprises des expériences de gestion du secteur.

Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Non-capitalisation des expériences de fonctionnement et des instruments de gestion. - Non-respect des SDAGE. 	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Les moyens logistiques des services publics concernés et des Agences de l'Eau. Entreprises pour la construction des sièges des Agences.
	Ressources Humaines	Personnel des services publics concernés, des Agences de l'Eau et du SP/GIRE. Assistance technique nationale et internationale.
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	
	<i>Coût (FCFA)</i>	
	Fonctionnaires, personnel public	3.100.000.000
	Assistance technique nationale	1.450.000.000
	Assistance technique internationale	1.925.000.000
	Autres services (SDAGE et SAGE)	2.000.000.000
	Travaux	2.000.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	800.000.000
	Équipement (investissement)	500.000.000
	Consommables (fonctionnement)	3.300.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	100.000.000
TOTAL		15.175.000.000
Frais récurrents après l'action	Coûts de fonctionnement des sièges des Agences. Coûts des rencontres entre les ministères (alliance stratégique).	
Financement des frais récurrents	Les Agences de l'Eau (à travers la CFE) pour leur fonctionnement. L'Etat pour les rencontres entre ministères.	
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent pour la GIRE.	
Programmation de l'action	2016-2020 pour les éléments de réforme institutionnelle, 2016-2030 pour les SDAGE, les SAGE.	
Relations avec d'autres actions	Cette action peut être considérée comme une action visant à consolider l'environnement habitant déjà mis en place par le PAGIRE pour la mise en œuvre de la GIRE et favorise donc la réalisation de toutes les autres actions du Programme.	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action

Objectif opérationnel : Améliorer les compétences et l'efficacité des structures de gestion des agences de l'eau et des partenaires concernés.		Titre : Renforcement des capacités des Agences de l'Eau et des autres parties prenantes.		
Action 4				
Zone concernée	Tout le territoire national.			
Justification	La qualité des ressources humaines, de leur management, des processus, de la logistique technique et scientifique, des cadres de travail et des systèmes de formation continue constituent un facteur déterminant de la réussite des actions. Dans le même ordre, la participation et l'appropriation des décisions de développement par les acteurs et parties prenantes contribuent à améliorer et légitimer les actions de la gestion intégrée des ressources en eau. L'action vise à doter les structures et les agents des diverses aptitudes utiles à la réalisation des activités à travers la recherche d'une amélioration des facteurs de réussite.			
Brève description	L'action couvre les divers niveaux nécessaires au renforcement des capacités telles que les formations, les échanges avec les autres agents de divers pays, l'amélioration de la logistique en matériel divers, des cadres de travail, de l'implication plus forte des autres acteurs nationaux dans la gestion de l'eau et de la culture de redevabilité envers les citoyens.			
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Sièges des agences de l'eau construits. - Mécanismes et outils de gestion des agences adoptés. - Comptes rendus périodiques des résultats de la GIRE à l'intention des populations et des acteurs. 			
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Former les agents des structures en matière de mise en œuvre et d'ajustement des dispositions législatives et réglementaires de la gestion des ressources en eau. - Renforcer l'opérationnalisation des agences de l'eau par la construction de leur siège et leur dotation en ressources financières, humaines et logistiques. - Adopter les contrats-plans entre l'Etat et les agences de l'eau. - Adopter les plans stratégiques en tant qu'outils de gestion, de programmation et de promotion des agences de l'eau. - Réaliser périodiquement des audits techniques et financiers de la gestion des ressources et des contrats plans. - Former les ressources humaines des structures centrales, déconcentrées, et des agences de l'eau dans les domaines de l'évaluation des ressources en eau, des bases de données, de la modélisation et des évaluations environnementales, sociales, économiques et gestion des risques. - Soutenir des échanges d'expérience. - Assurer la délégation de certaines activités de la GIRE à des acteurs compétents d'institutions spécialisées. - Développer une culture de compte rendu aux citoyens des activités réalisées à l'aide d'outils appropriés. 			
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des usagers par rapport aux services offerts par les agences de l'eau. - Proportion d'agents formés dans les domaines de l'eau. 			
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Agents des Agences de l'Eau, des structures centrales et déconcentrées du MEA. - Associations. - Acteurs des différentes administrations et des usagers. - Ministère en charge de l'eau. 			
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de ressources humaines compétentes aux divers niveaux des agences de l'eau. 			
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Contexte de travail peu propice au maintien des ressources humaines compétentes. 			
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Matériel technique et scientifique. Locaux. Matériel roulant et équipement de bureau. Sessions de formation et stages. Etudes.		
	Ressources Humaines	Agents de l'administration de l'eau. Agents des autres administrations. Agents de la société civile. Assistances techniques nationale et internationale dans le domaine de la formation et du coaching.		
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>		<i>Coût (FCFA)</i>	
	Fonctionnaires, personnel public		1.500.000.000	
	Assistance technique nationale		300.000.000	

	Assistance technique internationale	300.000.000
	Autres services	500.000.000
	Travaux	500.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	2.990.000.000
	Équipement (investissement)	3.150.000.000
	fonctionnement	1.250.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	0
	TOTAL	10.490.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Entretien des locaux. - Entretien du matériel. 	
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau. PTF.	
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent pour la GIRE.	
Programmation de l'action	L'action s'exécute de façon intensive pendant les cinq premières années du Programme puis se poursuit en tâche de fonds jusqu'en 2030.	
Relations avec d'autres actions	Cette action contribue à la réussite de toutes les autres actions du Programme à travers des meilleures capacités et moyens d'actions des parties prenantes.	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action		
Objectif opérationnel :Disposer d'outils fiables d'aide à ladécision.		Titre : Système national d'information sur l'eau (SNIEau).
Action 5		
Zone concernée	Tout le territoire national.	
Justification	La disponibilité des données et informations pertinentes concernant tous les aspects des ressources en eau est primordiale pour la connaissance des problèmes et la formulation des prises de décisions ainsi que l'orientation des appuis divers. De même, le suivi des données contribue à la gestion des risques liées à l'eau tant pour les populations que les secteurs d'utilisation de la flore et de la faune.	
Brève description	L'action vise à assurer au pays et aux divers acteurs, une disponibilité continue des données et informations relatives aux eaux de surface, eauxsouterraines, sur la qualité de l'eau et les risques divers. Elle comprendra l'extension des différents réseaux de mesure, et leur suivi effectif, le traitement et la diffusion des données et informations à destination de tous les usagers.	
Produitsattendus	<ul style="list-style-type: none"> - Extension des réseaux de collecte de mesure réalisée. - Rapports quinquennaux sur l'état des ressources en eau disponibles. - Annuaire hydrologiques, piézométriques, etc. - Plan de gestion des risques du SNIEau adopté et mis œuvre. - Cadre régionalde concertation sur les systèmes d'information sur l'eau établi et opérationnel. 	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre l'extension des réseaux de collecte et de mesures de données (hydrologiques, piézométriques, climatologiques, de qualité de l'eau et des ouvrages de mobilisation des eaux, comblement des plans d'eau) en prenant en compte les nouveaux systèmes de relevés à distance. - Mettre en place et suivre un réseau de suivi de qualité des eaux sur tout le territoire national avec des ceintures de suivi renforcé autour des industries minières, des sites d'orpaillage artisanal, des zones industrielles et des retenues d'eau. - Doter le laboratoire d'analyse des eaux du Ministère en charge de l'eau des ressources organisationnelles, techniques, humaines et financières pour le suivi de qualité des eaux. - Prendre en compte les conflits d'usage et les thèmes transversaux dans le système national d'information sur l'eau. - Améliorer les outils et les modalités de diffusion des données et informations. - Adopter un plan de développement et de gestion du Système national d'information sur l'eau prenant en compte les besoins des Agences de l'Eau. - Renforcer les capacités humaines, techniques, financières et logistiques des structures de mise en œuvre du Système national d'information sur l'eau. - Assurer la promotion continue du Système national d'information sur l'eau. - Publier un rapport sur l'état des ressources en eau, leurs usages, les conflits d'usage et les thèmes transversaux tous les cinq (5) ans. - Adopter un plan gestion des risques liés au système national d'information sur l'eau. - Renforcer la coopération nationale, régionale et internationale en matière d'information sur l'eau. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Niveau de satisfaction des usagers du Système national d'information sur l'eau. - Densités des réseaux de mesures fonctionnelles. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> - Décideurs politiques à tous les niveaux. - Promoteurs d'activités économiques. - Population des communes rurales. - Etudiants et chercheurs. - Entreprises et bureaux d'études. - Institutions régionales et internationales. 	
Hypothèses	- Evolution institutionnelle la Direction desEtudes et de l'Information sur l'Eau vers une structure disposant d'une plus grande autonomie de gestion.	
Risques	- Faible adhésion des parties prenantes.	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Equipement des réseaux de mesure. Logiciels techniques. Site WEB. Bases de données. Matériel roulant et de bureau
	Ressources Humaines	Administrateurs et gestionnaires du système. Gestionnaires des centres de documentation et d'information sur l'eau.

		Lecteurs. Personnel administratif. Assistance technique.
Évaluation du budget	Lignes budgétaires	Coût (FCFA)
	Fonctionnaires, personnel public	2.000.000.000
	Assistance technique nationale	570.000.000
	Assistance technique internationale	1.500.000.000
	Autres services	2.000.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	700.000.000
	Équipement (investissement)	2.060.000.000
	Consommables (fonctionnement)	750.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	150.000.000
	TOTAL	9.730.000.000
Frais récurrents après l'action	<ul style="list-style-type: none"> - Equipement pour les prélèvements de l'eau et maintenance. - Equipements des réseaux et maintenance. - Equipement de laboratoires et maintenance. - Matériel roulant. - Equipement scientifique et technique, remplacement périodique. 	
Financement des frais récurrents	Etat. Agences de l'Eau. PTF.	
Responsable de l'exécution de l'action	DGRE, ou la future institution en charge de la connaissance de l'eau (Direction centrale ou Agence nationale, voir les approches stratégiques du PNGIRE).	
Programmation de l'action	L'action s'exécute sur toute la durée du Programme avec un investissement plus important pendant les cinq premières années (appuis aux réseaux, au laboratoire, à l'exploitation des données).	
Relations avec d'autres actions	En contribuant à fournir des données plus complètes et actualisées sur l'eau, cette action contribue à la plupart des autres actions du PNGIRE.	
Notes	Le système national d'information sera étendu pour prendre en compte les données relatives aux thèmes transversaux (genre, droits humains, impacts des changements climatiques).	

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action		
Objectif opérationnel : Améliorer les connaissances sur les ressources en eau et les domaines connexes.	Titre : Recherche-développement dans le domaine de l'eau.	
Action 6		
Zone concernée	Tout le territoire national.	
Justification	L'adaptation au changement climatique impose de conduire des recherches touchant tous les secteurs d'usage de l'eau en vue d'optimiser les usages de l'eau : produire plus avec moins d'eau, lutter contre les pertes et le gaspillage, mieux stocker l'eau disponible, etc., qu'il s'agisse de la production agricole, industrielle, énergétique, halieutiques, etc. La recherche doit aussi porter sur une meilleure connaissance des potentialités des eaux souterraines, sur leur exploitabilité à long terme, sur les modes de captage.	
Brève description	L'action vise à promouvoir les recherches qui sont nécessaires pour identifier toutes les techniques, stratégies, tous les changements de comportements qui permettront d'optimiser les usages de l'eau dans tous les secteurs et de faire face aux impacts négatifs attendus du changement climatique global au Burkina Faso. Elle vise aussi à promouvoir la mise en application des conclusions de ces recherches dans les différents secteurs de production et d'usage de l'eau et à encourager les différents usagers à mettre en œuvre les nouvelles techniques ou les nouveaux comportements recommandés par la recherche.	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Plan de recherche développement dans le domaine l'eau établi et mis en œuvre. - Grands aquifères cartographiés et modélisés. - Schéma national de mobilisation et de transfert d'eau adopté. 	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier et modéliser les grands aquifères du pays. - Réaliser les modèles de gestion des bassins versants hydrographiques. - Mettre en adéquation les prélèvements d'eau douce en regard des ressources en eau renouvelables. - Adopter un schéma national de mobilisation et transfert des eaux interbassins ou inter collectivités à partir des eaux de surface et souterraines. - Assurer de manière continue la connaissance des variabilités et changements climatiques et leurs impacts sur la disponibilité des ressources en eau. - Identifier et soutenir les actions qui améliorent la résilience des usagers face aux variabilités et changements climatiques. - Développer des mécanismes de gestion et de suivi des retenues importantes d'eau de surface. - Mettre en œuvre des mesures permettant d'améliorer la capacité des retenues d'eau. - Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau par les divers secteurs - Renforcer les capacités humaines, techniques, financières et logistiques des structures concourant au développement de la recherche sur l'eau. - Capitaliser les produits, effets et impacts et les leçons d'expérience du programme. - Renforcer la coopération dans le domaine de la recherche/développement. - Réaliser un plan de recherche et développement dans le domaine de l'eau. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion d'études thématiques réalisée sur les ressources en eau. - Proportion des résultats de la recherche valorisée. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les universités, les centres de recherche, les services techniques de l'eau et de l'environnement. Les grands gestionnaires de l'eau (l'ONEA, la SONABEL, gestionnaires de Bagré, Samandéni, Kompienga, la SOSUCO, etc.). Les Agences de l'Eau.	
Hypothèses	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un plan de recherche développement dans le domaine de l'eau. - Soutien financier du plan par l'État et les PTF. 	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de soutien financier. 	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Moyens scientifiques et techniques des universités et centres de recherche.
	Ressources Humaines	Personnel des universités et centres de recherche, chercheurs, enseignants. Cadres des services centraux en charge de l'eau et de l'environnement. Participation du personnel technique des grands gestionnaires de l'eau (ONEA, SONABEL, SOSUCO, etc.).
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	
	Fonctionnaires, personnel public	500.000.000
	Assistance technique nationale	1.000.000.000
	Assistance technique internationale	500.000.000

	Autres services	0
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	500.000.000
	Équipement (investissement)	250.000.000
	Consommables (fonctionnement)	250.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	100.000.000
	TOTAL	3.100.000.000
Frais récurrents après l'action	Pas de frais particulier (suivi des impacts de l'action).	
Financement des frais récurrents	CFE à travers les Agences de l'Eau pour le suivi des impacts de l'action.	
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent pour la GIRE.	
Programmation de l'action	Régulièrement pendant toute la durée du Programme. Une évaluation approfondie à mi-parcours en 2023.	
Relations avec d'autres actions	Le succès de cette action a des impacts attendus sur toutes les autres actions opérationnelles du Programme.	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso – Fiche d'action

Objectif opérationnel : Préserver durablement la qualité des ressources en eau pour les divers usages.		Titre : Protection des eaux de surface et souterraines contre les pollutions.
Action 7		
Zone concernée	Les zones urbaines, les zones industrielles, les sites miniers (industriels et zones d'orpaillage), les zones de grande irrigation, les zones cotonnières.	
Justification	Actuellement, les activités socioéconomiques qui génèrent de la pollution sont peu contrôlées. De rares activités concrètes sont menées pour protéger les ressources en eau de la pollution (mesures de sécurité de miniers industriels, stations d'épuration pour de rares industries, périmètres de protection pour des sources et des forages) et encore moins sont menées pour restaurer les eaux contaminées. Avec la croissance constante des besoins de la population et la poursuite probable de l'expansion des sites miniers, les risques de pollution vont s'intensifier et il devient urgent de prendre des mesures adéquates pour protéger et restaurer la qualité des eaux menacées en vue de leur exploitabilité durable, de la protection de la santé publique et de la préservation environnementale. De plus, il existe des cas de pollution naturelle des eaux (cas de l'arsenic) qui rendent certaines eaux souterraines impropres à la consommation ; des mesures doivent être prises pour minimiser l'impact de ces polluants sur la population et l'environnement.	
Brève description	L'action vise à prendre des mesures concrètes pour i) agir au niveau des sources de pollution de façon à réduire les menaces qui pèsent sur la qualité des ressources en eau, ii) mettre en œuvre des mesures de protection des ressources dans les zones le plus exposées et à leur aval, iii) identifier et mettre en œuvre des actions de nature à restaurer autant que possible la qualité d'eaux contaminées par des polluants et iiiii) prévoir des dispositions à mettre en œuvre pour protéger les populations et l'environnement contre les cas de pollution qu'il n'est pas possible de réduire dans un délai acceptable.	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels. - Plan de gestion des risques en cas de contamination à large échelle établi. - Assistance technique et financière fournie aux communes et aux orpailleurs traditionnels et aux industriels. 	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir des périmètres de protection autour des sources pérennes, des forages à grand débit et des sites de pompage des AEP communales et des autres localités desservies. - Contrôler périodiquement l'efficacité de stations de traitement des eaux usées industrielles et minières. - Accompagner les orpailleurs traditionnels pour la mise en conformité des procédés de traitement utilisés avec la réglementation environnementale. - Appuyer les communes urbaines pour la création de stations d'épuration des eaux usées. - Evaluer périodiquement les impacts des pollutions des eaux sur l'état sanitaire de la population avec les services en charge de la santé publique. - Appuyer la création des stations de traitement des eaux usées pour les sites hospitaliers. - Adopter un plan de gestion des risques en cas de contamination à large échelle des ressources en eau d'une localité. - Appuyer la création des stations de traitement des boues de vidange. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Variation des situations potentielles de pollution des ressources en eau. - Proportion des sites de rejets des eaux usées conformes à la réglementation. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	<p>Les opérateurs miniers industriels et traditionnels, les agriculteurs, les maires, les CLE.</p> <p>Les populations vivant au voisinage ou à l'aval des sites menacés.</p> <p>Les populations vivant dans des zones dont les aquifères sont à haute teneur en arsenic ou en autre polluant d'origine naturelle.</p> <p>Les pêcheurs.</p>	
Hypothèses	Disponibilité d'un répertoire des sites de pollution existants et potentiels.	
Risques	Absence de soutien financier.	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	<p>Logistique des services techniques de l'eau, de l'environnement, des mines, de l'agriculture, de l'industrie.</p> <p>Exploitation des laboratoires d'analyse d'eau.</p> <p>Bureaux d'études pour définir les périmètres de protection et dimensionner les stations de traitement.</p> <p>Entreprises locales pour la création de périmètres de protection.</p> <p>Entreprises pour la création des stations de traitement.</p>
	Ressources Humaines	Personnel des services techniques concernés, les Agences de l'Eau, les CLE.
Évaluation du	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coût (FCFA)</i>

budget	Fonctionnaires, personnel public	500.000.000
	Assistance technique nationale	500.000.000
	Assistance technique internationale	200.000.000
	Autres services	
	Travaux	10.000.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	250.000.000
	Équipement (investissement)	Inclus dans les travaux
	Consommables (fonctionnement)	50.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	50.000.000
	TOTAL	11.550.000.000
Frais récurrents après l'action	Gestion et maintenance des stations de traitement et d'épuration. Maintenance des périmètres de protection.	
Financement des frais récurrents	Les miniers, les industriels, les communes. L'Etat pour le fonctionnement des laboratoires et les coûts d'analyse.	
Responsable de l'exécution de l'action	Agences de l'eau.	
Programmation de l'action	Pendant toute la durée du Programme.	
Relations avec d'autres actions	On a d'abord besoin de laboratoires d'analyse d'eau fonctionnels (action 3) et d'une police de l'eau (action 1).	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action

Objectif opérationnel : Réduire les pertes des quantités d'eau mobilisables.		Titre : Protection des plans d'eau contre le comblement et les végétaux aquatiques envahissants.
Action 8		
Zone concernée	Dans tout le pays, les zones humides touchées par la prolifération de plantes aquatiques et les cours et plans d'eau menacés par l'envasement, la sédimentation et l'accumulation de déchets solides divers.	
Justification	De nombreuses dégradations environnementales ont pour conséquence le comblement du réseau hydrologique et la prolifération de plantes aquatiques envahissantes. Il s'agit notamment de la déforestation, de la dégradation des berges, des creusements dans les lits des cours d'eau (orpaillage, matériaux d'emprunt pour le BTP, sable, gravier), des activités qui augmentent l'eutrophisation de l'eau (intrants agricoles, polluants organiques urbains, pollutions d'origine animale), et du transport et de l'accumulation de déchets solides divers. Ces phénomènes qui se multiplient à cause de la pression démographique toujours croissante ont un double impact négatif : un impact sur la qualité de l'environnement (biodiversité) et un impact sur les potentialités économiques qui sont menacées : comblement des barrages, d'où pertes pour l'irrigation, la production d'énergie, la pêche ; disparition des poissons à cause des végétaux envahissants, dégradation de la qualité de l'eau, développement de maladies hydriques, etc. Il devient donc indispensable de combattre ces phénomènes d'une part pour réserver l'exploitabilité économique à long terme de ressources en eau menacées et d'autre part pour contribuer à la préservation d'un environnement acceptable (faune, flore, biodiversité) avec les services que l'environnement peut rendre aux populations.	
Brève description	L'action vise à mener des campagnes de lutte d'une part contre les causes des dégradations ciblées (eutrophisation, pollutions, etc.) pour réduire les conditions qui favorisent la croissance des végétaux aquatiques indésirables, et d'autre part contre les plantes déjà présentes en les éradiquant.	
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes adoptés et mis en œuvre. - Plan d'action relatif à la lutte contre le comblement des plans d'eau adopté et mis en œuvre. 	
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Adopter les plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes. - Adopter un plan d'action visant l'atténuation du comblement des plans d'eau. - Promouvoir les bonnes pratiques de protection des plans d'eau auprès des usagers. - Vulgariser les lois et règlements relatifs à la « protection des bassins » au sein des populations à travers notamment les associations féminines. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion des plans d'eau libérés des plantes envahissantes. - Proportion des superficies des bassins versants des plans d'eau traités en matière de CES/DRS. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	Les services techniques en charge de l'environnement et les Agences de l'Eau ; les communes, les CLE. Les populations riveraines des cours d'eau et plans d'eau menacés. La SONABEL (préservation du potentiel hydraulique des barrages) et les irrigants qui exploitent l'eau des barrages. Les pêcheurs.	
Hypothèses	Existence de plans d'action de lutte contre les plantes envahissantes et le comblement des plans d'eau.	
Risques	<ul style="list-style-type: none"> - Absence de soutien financier. - Méconnaissance technique des problématiques. 	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Moyens logistiques des agences et de la DEIE ou de l'institution équivalente. Entreprises pour les travaux de CES/DRS et reforestation. ONG compétentes en génie rural. Moyens scientifiques de la DEIE pour le suivi du comblement et la cartographie des zones menacées
	Ressources Humaines	Personnel des agences, des services de l'environnement, les membres des CLE, la DEIE ou l'institution équivalente.
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	
	Fonctionnaires, personnel public	500.000.000
	Assistance technique nationale	500.000.000
	Assistance technique internationale	250.000.000
	Autres services	0
	Travaux	7.500.000.000
	Formation, éducation, sensibilisation	1.000.000.000
Équipement (investissement)	Inclus dans les travaux	

	Consommables (fonctionnement)	100.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	100.000.000
	TOTAL	9.950.000.000
Frais récurrents après l'action	Fonctionnement du réseau de suivi du comblement. Suivi et surveillance des zones protégées (police des eaux et forêts).	
Financement des frais récurrents	Agences de l'eau.	
Responsable de l'exécution de l'action	Les Agences de l'Eau, les CLE, les communes, les services centraux et déconcentrés en charge de l'environnement et de l'eau, la DEIE ou l'institution équivalente. Appui et coordination par le SP/GIRE.	
Programmation de l'action	Pendant toute la durée du Programme	
Relations avec d'autres actions	Action 1 et 6.	

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Améliorer la prise en compte des droits humains dans la gestion des ressources en eau.	Titre : Intégration des aspects transversaux dans la gestion de l'eau.
Action 9	
Zone concernée	<p>Le niveau central de l'administration de l'eau.</p> <p>Le niveau des espaces de gestion des ressources en eau des bassins hydrographiques.</p> <p>Le niveau régional.</p> <p>Le niveau local.</p>
Justification	<p>Les hommes, les femmes ont des différents besoins en eau et de services relatifs à l'eau. Cependant, l'accès équitable de l'eau pour certaines catégories sociales en l'occurrence les femmes rurales et autres groupes vulnérables dont les pauvres reste un défi à relever même s'il apparaît que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'approvisionnement, la gestion et la préservation de l'eau. L'état des lieux du PAGIRE a révélé des insuffisances en termes de prise en compte de ces catégories sociales dans le Programme GIRE. Pour rendre effective, la protection et la préservation des ressources en eau, il convient d'améliorer cette intégration.</p> <p>Par ailleurs, le bilan de la mise en œuvre de la GIRE jusqu'à présent a montré les difficultés qui subsistent pour une gestion intégrée véritable, c'est-à-dire pour que tous les secteurs (agriculture, élevage, pêche, industrie, mines, etc) prennent réellement en compte l'application des principes GIRE et ne considèrent plus la GIRE comme un « nouveau secteur » ou une nouvelle thématique « à côté » des autres.</p> <p>Enfin, on peut considérer comme plus logique que toutes les activités de cette action 5.1 soient dispersées et insérées dans toutes les autres actions du programme. Cependant, par expérience, cela crée le risque que ces thématiques transversales demeurent faiblement prises en compte en réalité, l'exécution de chaque action étant ciblée sur ses propres résultats souvent au détriment des aspects transversaux. Il est donc jugé préférable de consacrer une action spécifiquement à ces aspects, à charge pour le responsable de l'action (le SP/GIRE) de s'organiser pour que l'action et ses activités soient bien réalisées, en relation avec les autres actions du programme.</p>
Breve description	Cette action vise à faire en sorte que toutes les parties prenantes aient accès à l'information, soient éduqués à préserver la ressource et bénéficient des cadres de consultation, d'échanges et de dialogue en vue de participer au processus décisionnel et à la gestion durable de l'eau. Elle vise aussi à établir des liens plus clairs et plus étroits avec les approches de décentralisation, de promotion du développement durable, de lutte contre la pauvreté.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Outils de formation des parties prenantes en matière d'intégration des objectifs post OMD disponibles. - Capacités d'expertise technique du SP/GIRE et des structures sur le suivi évaluation des thématiques transversales renforcées. - Rapports d'évaluation de la prise en compte des aspects transversaux disponibles.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les parties prenantes. - Former les parties prenantes de la GIRE à la prise en compte des droits humains dans la gestion de l'eau. - Renforcer les capacités d'expertise technique du SP/GIRE et des structures de mise en œuvre sur le suivi évaluation des thématiques transversales en lien avec les ressources en eau. - Promouvoir l'implication et la participation des femmes et les autres groupes vulnérables dans toutes les étapes de planification, d'exécution et de gestion des ressources en eau. - Evaluer périodiquement la prise en compte effective des aspects transversaux et prendre les mesures correctives appropriées.
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Perception de la société civile relative au respect des droits humains dans la gestion de l'eau. - Proportion de représentation des groupes minoritaires et vulnérables dans les cadres et instances de gestion de l'eau.
Groupe cible et Bénéficiaires	<p>L'équipe du SP/GIRE.</p> <p>Les structures de mise en œuvre (DGRE, DCPM, agences de l'eau, clés).</p> <p>Les départements ministériels.</p> <p>Les décideurs publics.</p> <p>Les collectivités territoriales.</p> <p>Les PTF intervenant dans le domaine de l'eau et l'assainissement, l'environnement.</p> <p>Les ministères de tutelles.</p> <p>Les autres ministères connexes.</p> <p>Les représentants de la sécurité, des ONG internationales et groupes thématiques de la société civile y compris les organisations faitières des régions intervenant sur les thématiques genres et GIRE.</p> <p>Le secteur privé.</p> <p>Les collectivités territoriales à tous les niveaux (national, régional, communal).</p> <p>Les conseillers genre et points focaux au niveau des départements ministériels.</p>

Hypothèses	Disponibilité des outils de formation des parties prenantes en matière en prise en compte de tous les objectifs post-OMD dans la gestion de l'eau.	
Risques	Faiblesse des capacités dans l'élaboration des outils.	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Moyens logistiques du SP/GIRE et des Agences de l'Eau.
	Ressources Humaines	Agents de la cellule communication du SP/GIRE. Assistance technique nationale. Experts genre.
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	
	Fonctionnaires, personnel public	51.000.000
	Assistance technique nationale	84.000.000
	Assistance technique internationale	0
	Autres services	240.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	1.000.000.000
	Équipement (investissement)	
	Consommables (fonctionnement)	210.000.000
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	50.000.000
	TOTAL	1.635.000.000
Frais récurrents après l'action	Néant.	
Financement des frais récurrents	Néant.	
Responsable de l'exécution de l'action	Secrétariat permanent pour la GIRE.	
Programmation de l'action	2016-2030.	
Relations avec d'autres actions	Relation opérationnelle avec toutes les actions du Programme.	
Notes		

Programme National GIRE 2016-2030 du Burkina Faso– Fiche d'action	
Objectif opérationnel : Changer les comportements des parties prenantes concernant la protection et les usages de l'eau.	Titre : Communication et Plaidoyer pour la gestion des ressources en eau.
Action 10	
Zone concernée	Tout le territoire national.
Justification	Selon le bilan de la première phase de la GIRE, les actions d'information et de communication menées ont certes permis d'informer un grand nombre d'acteurs, mais n'ont pas permis d'entraîner l'adhésion et la participation de tous les acteurs et parties prenantes au processus de mise en œuvre de la GIRE. La connaissance et la compréhension des enjeux de la GIRE passent d'abord par les structures de coordination et de mise en œuvre fortes et capables d'amener les acteurs du cadre institutionnel du PNGIRE et les usagers à intégrer la GIRE comme mode de préservation de la ressource en eau à l'horizon 2030.
Brève description	Il s'agit à travers des outils adéquats d'informer, d'éduquer et de communiquer sur la GIRE, le PNGIRE afin de renforcer l'appropriation, par les acteurs et usagers de l'eau, de la gestion du bassin. Les campagnes de sensibilisation du public et les programmes d'éducation promeuvent le soutien du public dans les actions de la GIRE et donnent plus de visibilité au PNGIRE.
Produits attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie, plan d'action et programme de travail de la communication régulièrement actualisés et mis en œuvre. - Plaidoyer GIRE à tous les niveaux accru et intensifié.
Activités	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un programme de communication et de plaidoyer sur les ressources en eau en faveur des membres du Gouvernement et des institutions.

	<ul style="list-style-type: none"> - Développer un programme de communication et les outils adaptés aux différents publics cibles. - Promouvoir un programme de travail sur la GIRE pour le réseau des parlementaires. - Assurer la formation continue des acteurs sur la GIRE y compris les groupes socioprofessionnels et des hommes de média. - Renforcer le partenariat avec les autres services et organes de communication. - Poursuivre les campagnes d'information, de sensibilisation notamment sur les thèmes majeurs de l'actualité (Police de l'eau, la CFE, les textes, etc.). - Partager les résultats de la GIRE à travers les réseaux de communication. - Assurer le plaidoyer GIRE auprès des leaders religieux et coutumiers pour soutenir le changement de comportement et d'attitude. - Aider les grandes entreprises à intégrer la gestion rationnelle des ressources en eau dans leurs politiques environnementales et sociales. - Mener le plaidoyer pour une mobilisation accrue des ressources en faveur de la GIRE. 	
Indicateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de déclarations et de demandes d'autorisation parvenues dans les préfectures en matière des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA). - Proportion des grandes entreprises et établissements humains mettant en œuvre l'utilisation efficace de l'eau dans leurs activités. 	
Groupe cible et Bénéficiaires	<p>L'équipe du SP/GIRE. Les structures de mise en œuvre (DGRE, DCPM, Agences de l'Eau, CLE). Les départements ministériels. Les décideurs publics. Les collectivités territoriales. Les groupes socioprofessionnels. Les médias. Les Organisations Non Gouvernementales. Leaders coutumiers et religieux. Le secteur privé. Les PTF. La population.</p>	
Hypothèses	Actualisation périodique de la stratégie et du plan de communication en fonction des effets et impacts obtenus.	
Risques	Faiblesse des capacités dans la formulation et l'actualisation de la stratégie et du plan de communication.	
Moyens d'exécution	Logist., techn.,scientif.	Matériel et support de communication (appareil photo, caméra, ordinateurs, vidéo-projecteurs, etc.). Moyens de déplacement, logistique du SP/GIRE et des Agences de l'Eau.
	Ressources Humaines.	Equipe de communication du SP/GIRE. Assistance technique nationale. Assistance technique internationale. Experts en communication.
Évaluation du budget	<i>Lignes budgétaires</i>	<i>Coût (FCFA)</i>
	Fonctionnaires, personnel public	50.000.000
	Assistance technique nationale	84.000.000
	Assistance technique internationale	0
	Autres services	240.000.000
	Travaux	0
	Formation, éducation, sensibilisation	1.000.000.000
	Équipement (investissement)	0
	Consommables (fonctionnement)	0
	Autre (évaluation, révision, audits,...)	0
	TOTAL	1.374.000.000
Frais récurrents après l'action	Néant.	
Financement des frais récurrents	Néant.	
Responsable de l'exécution de	Secrétariat permanent pour la GIRE.	

l'action	
Programmation de l'action	2016-2030.
Relations avec d'autres actions	Pas de relation opérationnelle avec une autre action du programme, mais les résultats de cette action ont un impact sur toutes les autres, par la nature transversale des activités et la grande diversité du public cible.
Notes	

ANNEXE 2 : Eléments de coûts unitaires pour l'évaluation du budget

Le **Erreur ! Source du renvoi introuvable**.ci-après présente les coûts unitaires qui ont été retenus pour l'évaluation du budget du programme. Un fichier Excel à considérer comme une annexe du présent document contient la feuille de calcul avec le détail des coûts des actions, dont une synthèse figure dans chaque fiche d'action, en annexe 1.

Désignation	Unité	Prix unitaire (CFA), base 2016
SERVICES ET INVESTISSEMENTS COURANTS		
Véhicule 4x4	unité	25.000.000
Véhicule de ville	unité	18.000.000
Frais de fonctionnement et entretien d'unvéhicule	An	2.000.000
Moto	unité	1.500.000
Frais de fonctionnement et entretien d'une moto	An	300.000
Micro-ordinateur avec imprimante	unité	1.500.000
Consultant international long terme	mois	12.000.000
Consultant international court terme	jour	800.000
Consultant national long terme	mois	5.000.000
Consultant national court terme	jour	400.000
Salaire cadre fonctionnaire	mois	350.000
Salaire cadre contractuel	mois	500.000
Salaire technicien fonctionnaire	mois	200.000
Salaire technicien contractuel	mois	350.000
Salaire personnel appui (comptable, secrétaire direction)	mois	200.000
Salaire chauffeurs, plantons, gardiens	mois	100.000
Organisation atelier	Par personne et par jour, tout compris (per diem, pauses café et repas, déplacement, fournitures, documents, location salle), coût moyen	50.000
Session de formation	Par personne et par jour, tout compris	100.000
Frais de mission personnel national	Jour	50.000
Frais de mission en Afrique	jour	60.000
Frais de mission en Europe	jour	100.000
Transport voyage hors Afrique	Billet	1.000.000
Transport voyage enAfrique	Billet	700.000
SERVICES ET INVESTISSEMENTS SPECIALISES		
Fourniture et pose d'une station hydrométrique	unité	4.000.000
Fourniture et pose d'un pluviomètre	unité	100.000
Réalisation d'un piézomètre	unité	5.000.000
Fourniture et pose d'appareil enregistreur avec logiciel	unité	950.000
Fourniture de GPS	unité	350.000
Fourniture et pose d'une échelle limnimétrique	unité	100.000

NB : Prévoir l'actualisation des coûts de 4%l'anà partir de 2017 (niveau actuel de l'inflation)

ANNEXE 3 : Actions à achever après 2015 selon le cadre BPO du PAGIRE

<u>Objectifs spécifiques</u>	<u>Actions</u>	<u>Observations</u>
Gérer de manière concertée les ressources en eau des bassins hydrographiques du pays à travers les Agences de l'Eau		
	Elaboration des schémas directeurs d'aménagement et de gestion de l'eau (SDAGE) des Agences de l'Eau du Gourma, Liptako, Nakanbé.	Le processus d'élaboration des SDAGES du Gourma et Liptako est au stade des termes de référence et celui du Nakanbé au niveau de l'état des lieux. La période probable de leur achèvement se situe entre 2016 et 2017.
Assurer l'opérationnalisation du cadre politique, juridique et financier de gestion des ressources en eau à l'horizon 2015		
	Opérationnalisation de la Police de l'eau.	Un projet pilote est en cours d'application dans l'espace de gestion de l'Agence de l'Eau du Mouhoun avant d'être dupliqué dans les autres agences. La démarche pourrait durer jusqu'en 2017.
	Institution et collecte effective de la CFE dans tous les bassins hydrographiques.	Les activités préalables à l'identification physique, le dialogue avec les assujettis ainsi que l'adoption des textes complémentaires ne seront pas achevés d'ici 2015 dans tous les bassins. Elles sont à poursuivre.
Assurer le suivi et développer la connaissance des ressources en eau au bénéfice des usagers à travers le Système National d'Information sur l'eau		
	Développement et extension de la Base de données du SNI Eau.	L'opérationnalisation de la base de données et son déploiement dans les agences et les directions régionales en charge de l'eau se poursuivront après 2015. En particulier l'implication des Agences de l'Eau dans le fonctionnement de la base reste à définir.
	Mise en place du réseau qualité des eaux.	Les résultats de l'opération pilote dans L'Agence de l'Eau du Nakanbé devront être étendus à toutes les autres agences dans l'après 2015.
	Opérationnalisation du Laboratoire d'analyse des eaux.	Les activités à réaliser concerneront la définition du plan de développement du laboratoire, la formation du personnel sur les logiciels, l'assistance technique. Ces activités ne seront pas achevées avant 2015.
Assurer la coordination et le suivi du processus de la GIRE à travers l'opérationnalisation du SP/PAGIRE		
	Développement des ressources humaines du secteur de l'eau.	Le plan de développement des ressources humaines n'est pas encore disponible et pourrait ne pas être achevé en 2015. L'activité sera à reconduire.